



CRIME CRAPULEUX À DRARIA

Le corps de la petite Soundous retrouvé dans un placard

P. 24

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1759 | Ven. 28 - Sam. 29 décembre 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

LE SECTEUR DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE



800.000 logements à réaliser à l'horizon 2014

P. 4

NOUVELLES ORIENTATIONS DANS LES FINANCES NATIONALES

2013, l'Algérie fait ses comptes

*Le département de Djoudi favorable pour des réformes du marché financier.
L'information a été donnée à la suite du renouvellement de la présidence de la
Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob)
dont le nouveau patron est Abdelhakim Berrah...*

P. 3



RENOUVELLEMENT PARTIEL DES
MEMBRES DU SÉNAT

Bataille pour 48 sièges

P. 5

FRONT EL MOUSTAKBAL

1^{er} congrès ordinaire courant 2013

P. 5

SIT-IN DES CADRES DU MJS DEVANT LE SIÈGE DU MINISTÈRE

Ils défendent leur droit au cumul de fonctions

P. 4



1.200

reclus colombiens en Equateur seront bientôt rapatriés dans leur pays, faute de place dans les prisons équatoriennes. 2.200 logements socio-locatifs seront attribués avant la fin de l'année en cours dans la wilaya de Boumerdès.

2.200

logements socio-locatifs seront attribués avant la fin de l'année en cours dans la wilaya de Boumerdès.

26.464

quintaux de pommes de terre d'arrière-saison, dont la cueillette a débuté fin novembre, ont été récoltés à ce jour dans la wilaya d'Oum El Bouagui.

La Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme voit le jour à Constantine

La Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme (FNHT) a vu le jour, jeudi, dernier à l'issue d'une assemblée générale constitutive organisée au palais de la culture Malek-Haddad de Constantine en présence d'opérateurs du secteur venus de différentes régions du pays.

Aïssa Derdour, candidat à la présidence de cette association "bénévole, apolitique et non lucrative", a indiqué que cette fédération "s'emploiera à promouvoir et à encourager les activités d'ordre professionnel, mais également social, scientifique, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire".

Conformément aux statuts enrichis et adoptés par l'assemblée générale, la Fédération aura notamment pour objectifs d'œuvrer pour la valorisation de la profession, la défense des intérêts et des droits des adhérents, la contribution à l'effort national de la relance du tourisme, l'encouragement de l'investissement privé dans le domaine de l'hôtellerie et la participation à l'impulsion d'un partenariat fécond.



Un travailleur chinois glisse un SOS dans un kit de décoration

Un appel à l'aide d'un travailleur chinois a été retrouvé dans un paquet de décorations par une Américaine. Le contenu de cette lettre dénonce l'exploitation que subissent les travailleurs chinois du camp de travail de Masanjia, qui travailleraient jusqu'à 15 heures par jour pour le salaire misérable d'1,20 euros par mois. Julie Keith, une mère de famille de l'Oregon, aux États-Unis, pensait trouver des pierres tombales en polystyrène dans le kit cimetière qu'elle avait acheté pour Halloween, dans un magasin Kmart. Elle ne s'attendait certainement pas à y trouver un appel à l'aide d'un travailleur chinois désespéré et obligé de faire des décorations de Noël dans des conditions déplorables. Julie Keith travaille pour les bonnes œuvres. Elle a découvert cette lettre en octobre dernier. Ce SOS était dissimulé entre deux fausses pierres du paquet qu'elle venait d'ouvrir. "Monsieur, si par hasard vous achetez ce produit, s'il vous plaît, veuillez envoyer cette lettre à l'organisation mondiale des droits de l'Homme. Les milliers de personnes qui sont persécutées par le parti communiste chinois, vous en seront reconnaissants pour toujours", était-il indiqué en anglais dans la lettre pliée en huit. L'auteur de la lettre, qui est resté anonyme, a également expliqué que ce kit d'Halloween avait été confectionné sur le camp de travail de Masanjia, à Shenyang, où les journées de travail durent 15 heures, mais aussi où les jours de congé n'existent pas. "Ils nous torturent et nous battent pour un salaire misérable", est-il encore indiqué dans des phrases entrecoupées de caractères chinois.

Documentaire sur la vie du moudjahid Abdelhafid Boussouf



"Abdelhafid Boussouf, la légende des services de renseignement algériens" est le titre d'un film-documentaire projeté à la Maison de la culture de Mila, à l'occasion du 32^e anniversaire de la mort de ce moudjahid, survenue le 31 décembre 1980.

Le documentaire réalisé par Abdelbaki Sellai consacre 52 minutes à la vie et au

parcours militant de Abdelhafid Boussouf, ministre du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), de sa création jusqu'à l'Indépendance.

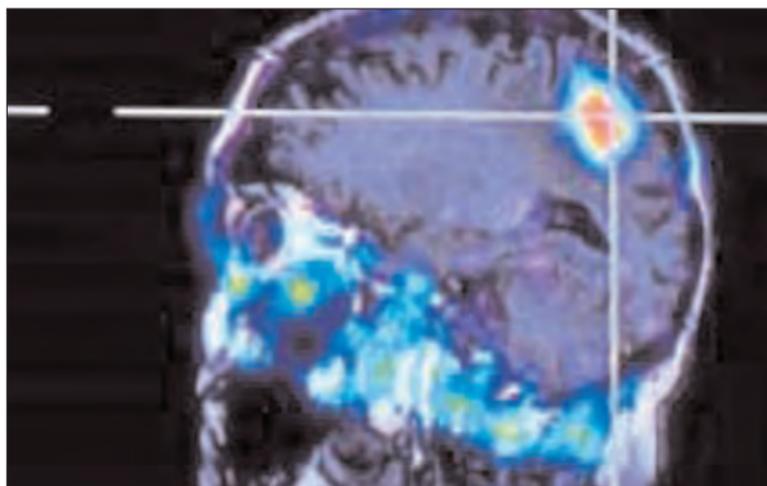
Cette œuvre, financée par la wilaya de Mila, a été tournée à Constantine, Skikda, Tlemcen et Alger. Elle traite de tout le parcours du défunt, depuis sa naissance et sa première scolarisation à Mila, ses années de militantisme dans les rangs du Parti du peuple algérien (PPA) et de l'Organisation Spéciale (OS), sa participation à la réunion des "22", ses activités de chef de la wilaya 5 historique (Oranie) durant la Révolution armée jusqu'à ses responsabilités importantes au sein de la direction de la Révolution au Caire (Egypte) et à Tunis.

Plusieurs compagnons d'armes du défunt ont apporté leurs témoignages dans le film, parmi lesquels Abdallah Chaabane, Khaled Bensmaine, ainsi que l'auteur du livre "Boussouf, le révolutionnaire aux pas de velours" Cherif Abdeddaim.

Les progrès de l'imagerie médicale dans le dépistage précoce

Toutes les études montrent qu'une prise en charge précoce des maladies permet de limiter leur évolution et un meilleur traitement. C'est dans cet esprit qu'un laboratoire a parrainé un atelier de diagnostic radiologique précoce des affections neuro inflammatoires. Cette rencontre scientifique qui s'est déroulée à Alger a regroupé plus de 150 radiologues et neuro-

logues. Selon les organisateurs, un diagnostic précoce est essentiel afin de mettre en place le traitement le plus tôt possible et de limiter ainsi les éventuelles limitations fonctionnelles. Des progrès ont été faits dans le dépistage précoce des lésions neuroinflammatoires grâce aux progrès de l'imagerie médicale. affirment les spécialistes.



Une samba pour la Saint-Sylvestre, sinon rien !

Danser la samba sur la plage brésilienne de Copacabana pour le réveillon de la Saint-Sylvestre serait la meilleure façon de fêter l'année 2013, selon une enquête internationale. L'étude, menée par le réseau social Badoo.com dans dix-sept pays répartis sur quatre continents, montre que les Brésiliens sont ceux avec qui le reste du monde aimerait le plus partager le réveillon du Nouvel An. Les Américains arrivent en deuxième position, suivis des Espagnols, des Italiens et des Français. Les Belges et les Suisses ferment la marche. "Cela peut sembler sévère pour les Suisses et les Belges", relève la directrice de Badoo Louise Thompson. "Mais je comprends que la plupart des gens préfèrent célébrer le réveillon du Nouvel An sur une plage au Brésil plutôt que de se geler dans le nord de l'Europe". La Saint-Sylvestre a lieu en plein été au Brésil, une période propice pour les grandes fêtes en plein air. Les festivités sont organisées dans plusieurs villes du pays, mais Rio de Janeiro demeure la plus attractive : le rassemblement géant sur la plage de Copacabana pour le Nouvel An attire chaque année quelque 2,5 millions de participants.

D
i
x
i
t

Abdelaziz Belaïd :

« Les élus du parti doivent agir dans le respect des lois régissant l'action des assemblées locales et à honorer les promesses faites durant la campagne électorale et participer avec force au processus de restructuration du parti. »

2013, L'ALGÉRIE FAIT SES COMPTES

Nouvelles orientations dans les finances nationales comptes

Le département de Djoudi favorable pour des réformes du marché financier. L'information a été fournie à la suite du renouvellement de la présidence de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dont le nouveau patron est Abdelhakim Berrah.

PAR DJAOUIDA ABBAS

Abdelhakim Berrah à la tête de la Cosob

Ancien routard de la finance, Il revient à la Cosob où il a occupé le poste de SG de 1998 à 2000. Il succède à Samir Degaichia, secrétaire général de la Cosob (chargé des affaires courantes de la Cosob) et Ismail Noureddine à la tête de cette institution le 1^{er} juin 2012. Abdelhakim Berrah a occupé d'autres postes stratégiques. A lui seul il a cumulé des postes de directeur général de l'Institut maghrébin de l'économie douanière et fiscale (IEDF). Avant cela il a été patron de l'Institut national des finances de 1995 à 1998 puis assistant du P.-dg de la Société algérienne d'assurance (SAA) et P.-dg de la Compagnie algérienne d'assurance de garantie des exportations (Cagex). Ainsi donc l'on peut supposer que le nouveau patron de la Cosob arrive avec plein les bagages. De fait la question qui s'impose est de savoir s'il va faire fonctionner la Bourse ou non, la Bourse d'Algérie qui peine à prendre le départ ? Ce qui est certain c'est que dès son installation le ministre de tutelle l'a chargé de dégager un plan d'action pour donner le la au développement du marché financier.

Mission de Berrah, dynamiser le marché

Le successeur de M. Noureddine est chargé de compléter un plan d'action articulé autour de la professionnalisation et la dynamisation de l'activité titres, la densification des émissions titres, la consolidation et la modernisation des procédures et du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités des institutions du marché. La finalité étant de garantir la protection des investisseurs. Sur le sujet le ministre s'est dit ouvert à toute proposition faite par la place financière. En attendant un train de mesures a déjà été pris par le département de Djoudi. Le plus important étant la simplification des procédures pour ouvrir un compte bancaire pour les particuliers et les personnes morales, notamment les PME. L'information a été donnée par le gouverneur de la Banque d'Algérie Mohamed Laksaci. Leur but étant d'améliorer les services bancaires de base intégrés dans le développement de l'inclusion financière en Algérie. Selon les spécialistes nous avons une faible accessibilité aux comptes bancaires et un retard en matière de bancarisation.

En 2011, le nombre de comptes des dépôts commerciaux en Algérie a atteint 513 comptes pour 1.000 habitants contre 953 en Inde et 1.642 en Malaisie.

Le taux de l'encours des dépôts des banques commerciales comparé au PIB est de 51% en Algérie en 2011 contre 68% en Inde et 131% en Malaisie. L'encours des crédits accordés comparé également au PIB est de 31% en Algérie contre 52% en Inde et 114% en Malaisie. Toutefois le gouverneur de la Banque d'Algérie a rassuré : "Chaque pays a sa démarche en la matière (inclusion



Siège du ministère des Finances.

financière) et des objectifs à atteindre dans des horizons déterminés".

Facilitations des procédures pour l'ouverture de comptes bancaires

En vertu d'une note d'information (numéro 03-2012 du 26 décembre 2012) émise par la Banque d'Algérie, des nouvelles dispositions ont pour vocation majeure d'homogénéiser et uniformiser les documents selon, selon Saïd Dib, secrétaire général du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC). Elle seront actives dès le 3 janvier prochain et concernent les nationaux et ou les étrangers avec possibilité d'entrevoir ultérieurement des comptes de passage pour les non résidents.

Les particuliers devront accompagner leurs demandes d'une pièce d'identité et de preuve d'un lieu de résidence. De plus tout candidat il devra présenter une carte d'identité ou un permis de conduire ou le cas échéant un titre de voyage (passeport), si le particulier ne dispose pas des deux premiers documents. Pour ce qui est de leur lieu de résidence, à charge du demandeur de compte de présenter un certificat de résidence, une quittance d'eau, ou d'électricité, un contrat de location, une attestation d'hébergement ou à défaut de domicile stable, une attestation de domiciliation et le délai de réponse se fera dans la quinzaine qui suit à compter du dépôt complet de la demande de crédit. De plus l'offre préalable court sur 8 jours à compter de son émission. Le délai commence à courir le lendemain du jour de l'acceptation de l'offre du crédit. Si le dernier jour est un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant, détaille la banque centrale. En cas de renonciation, celle-ci doit être déposée par le demandeur avec accusé de réception auprès de la banque pour que la date ne puisse pas être contestée. Pour les personnes morales, qu'elles soient sociétés ou associations, les documents à fournir sont une pièce d'identité (carte nationale ou permis de conduire) du gérant et des cogérants, le registre de commerce et ou la décision d'agrément de même que les justificatifs des numéros d'identification statistique et fiscal. Les banques ont un délai de 45 jours pour répondre à la demande de crédits d'investissement faite par les petites et moyennes entreprises (PME). Au cas où la banque rejette cette demande elle devra délivrer au demandeur de compte une attestation de refus ; et pour cause le droit au compte figure dans la législation bancaire comme un principe fondamental en vertu de l'article 119 bis de

la loi sur la monnaie et le crédit. La banque est habilitée à limiter sa prestation aux clients aux seuls services bancaires de base qui exclut la délivrance de chèquiers, notamment pour les sans revenus pour lutter contre l'émission de chèques sans provision. Le demandeur, qui a essuyé un refus, peut toujours s'adresser à la Banque d'Algérie pour lui désigner une autre banque auprès de laquelle il pourrait prétendre à un compte. L'opération n'est pas sans enjeu, puisque on peut enregistrer des cas de fraude. Une responsabilité que les patrons des banque ont unanimement rejeté.

Les banquiers rejettent déclinent responsabilité de la fraude

Présent à l'ouverture de cette instruction les P.-dg des banques ont souligné qu'au cas où la fraude est avérée sur les papiers fournis, la responsabilité des banques n'est pas engagée. En cause la fonction de l'agent de banque qu'est la vérification et non l'authentification des pièces justificatives. Doit-on, pour autant, anticiper et déduire de l'émission d'un organe de fichage électronique identifiant tout demandeur et ses passifs judiciaires ? De ce côté rien n'a filtré. En attendant l'exécutif a mis le paquet sur l'organe de surveillance des comptes, en l'occurrence, l'Inspection générale des finances (IGF).

206 rapports émis par l'IGF en 2011-2012

En marge de travaux des 6^{es} assises des cadres et inspecteurs de l'IGF, Mohamed Djahdou, le chef de cet organe est revenu sur le dernier rapport de son inspection. La période 2011-2012 a été marquée à l'IGF par 206 rapports touchant tous les secteurs. D'après la même source ces rapports ont donné des suites par les autorités concernées et le gouvernement. A l'occasion Mohamed Djahdou est revenu sur les grandes lignes directrices de l'IGF. Celle d'avoir pignon sur les dépenses publiques sous la houlette du ministère des Finances, lequel par la voix du numéro 1 de la tutelle a exhorté l'IGF à se mettre à la page des nouvelles mutations introduites sur la sphère économique et financière du pays. Particulièrement dans les entreprises publiques économiques (EPE) et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques non sans rappeler la nouvelle mission de l'IGF de procéder à l'évaluation des grands projets initiés au titre des différents plans quinquennaux. Un grand focus a été fait par M. Djoudi dans la mise en branle de l'outil de contrôle

informatisé des marchés publics et l'élaboration de 206 rapports pendant la période sus-citée

La BM et le FMI placent la macro finance nationale au vert

Pour l'année 2012, le FMI et la BM ont continué à apprécier favorablement Les performances macro-économiques, non insister la nécessité de diversifier de l'économie pour assoir une croissance stable et résorber le chômage, notamment chez les jeunes. En attendant le rapport du FMI (janvier), les indications préliminaires livrées ont noté que les perspectives restaient favorables à court terme, mais ont encore prévenu que la viabilité budgétaire et la stabilité financière, à moyen terme, devenaient davantage tributaires de la volatilité des cours du pétrole. Selon la même source l'excédent du compte courant devrait atteindre 8,2% du PIB, les réserves de change sont "très confortables" (près de 187 milliards de dollars en juin), la dette extérieure demeure "très limitée", et la position du Fonds de régulation des recettes, nette de la dette publique, a atteint 26% du PIB. Le FMI note que la dépendance aux hydrocarbures a augmenté, critique il remarque que le rythme de la croissance en Algérie reste inférieure à son potentiel et pourtant nécessaire pour la réduction du chômage. Pour le FMI l'équilibre des finances publiques s'est fait avec un baril à 121 dollars en 2012. Et la croissance continuera, à court terme, d'être tirée essentiellement par les investissements publics et les investissements de la Sonatrach. Nos dépenses publiques ont augmenté à un tel niveau qu'une baisse notable des prix de pétrole « pourrait miner leur situation budgétaire et mettre en péril la croissance et les investissements en cours dans leur secteur des infrastructures ». Même son de cloche du côté de la Banque mondiale qui avertit que l'augmentation des dépenses et la hausse du déficit budgétaire en Algérie "ont peu de chance d'être soutenables à moins que le prix du pétrole reste à un haut niveau comme il l'est actuellement". Pour rappel au regard de la déroute économique mondiale, le FMI a révisé en baisse ses prévisions de croissance pour l'Algérie, en octobre dernier, il avait prévu une croissance du PIB algérien de 2,6% pour 2012 contre un pronostic de 3,1% fait en avril. Pour sa part, la Banque mondiale a prévu pour notre pays une croissance de 2,7% pour 2012 contre une prévision de 3,6% faite en juin. Globalement le FMI prévoit une croissance tirée par l'investissement public et des réformes structurelles soutenant à son tour une croissance tirée par le secteur privé, et ce, à travers l'amélioration du climat des affaires et des réformes de développement du secteur financier notamment. A l'issue de ces observations le FMI invite l'Algérie à tirer profit de la fiscalité pétrolière jugée par l'institution de Mme Lagarde « ponctuelle ». Elle note que les risques majeurs de la croissance mondiale impliqueraient une baisse des prix pétroliers. Côté classement 2012, des pays en termes de dettes et de réserves de change, le FMI a classé l'Algérie comme le moins endetté des 20 pays de la région Mena, et de deuxième plus gros détenteur de réserves officielles de change après l'Arabie saoudite, avec des prévisions de clôture de l'année 2012 de l'ordre de 200 milliards de dollars.

D. A.

2013, L'ALGÉRIE FAIT SES COMPTES

Nouvelles orientations dans les finances nationales comptes

Le département de Djoudi favorable pour des réformes du marché financier. L'information a été fournie à la suite du renouvellement de la présidence de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) dont le nouveau patron est Abdelhakim Berrah.

PAR DJAOUIDA ABBAS

Abdelhakim Berrah à la tête de la Cosob

Ancien routard de la finance, Il revient à la Cosob où il a occupé le poste de SG de 1998 à 2000. Il succède à Samir Degaichia, secrétaire général de la Cosob (chargé des affaires courantes de la Cosob) et Ismail Noureddine à la tête de cette institution le 1^{er} juin 2012. Abdelhakim Berrah a occupé d'autres postes stratégiques. A lui seul il a cumulé des postes de directeur général de l'Institut maghrébin de l'économie douanière et fiscale (IEDF). Avant cela il a été patron de l'Institut national des finances de 1995 à 1998 puis assistant du P.-dg de la Société algérienne d'assurance (SAA) et P.-dg de la Compagnie algérienne d'assurance de garantie des exportations (Cagex). Ainsi donc l'on peut supposer que le nouveau patron de la Cosob arrive avec plein les bagages. De fait la question qui s'impose est de savoir s'il va faire fonctionner la Bourse ou non, la Bourse d'Algérie qui peine à prendre le départ ? Ce qui est certain c'est que dès son installation le ministre de tutelle l'a chargé de dégager un plan d'action pour donner le la au développement du marché financier.

Mission de Berrah, dynamiser le marché

Le successeur de M. Noureddine est chargé de compléter un plan d'action articulé autour de la professionnalisation et la dynamisation de l'activité titres, la densification des émissions titres, la consolidation et la modernisation des procédures et du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités des institutions du marché. La finalité étant de garantir la protection des investisseurs. Sur le sujet le ministre s'est dit ouvert à toute proposition faite par la place financière. En attendant un train de mesures a déjà été pris par le département de Djoudi. Le plus important étant la simplification des procédures pour ouvrir un compte bancaire pour les particuliers et les personnes morales, notamment les PME. L'information a été donnée par le gouverneur de la Banque d'Algérie Mohamed Laksaci. Leur but étant d'améliorer les services bancaires de base intégrés dans le développement de l'inclusion financière en Algérie. Selon les spécialistes nous avons une faible accessibilité aux comptes bancaires et un retard en matière de bancarisation

En 2011, le nombre de comptes des dépôts commerciaux en Algérie a atteint 513 comptes pour 1.000 habitants contre 953 en Inde et 1.642 en Malaisie.

Le taux de l'encours des dépôts des banques commerciales comparé au PIB est de 51% en Algérie en 2011 contre 68% en Inde et 131% en Malaisie. L'encours des crédits accordés comparé également au PIB est de 31% en Algérie contre 52% en Inde et 114% en Malaisie. Toutefois le gouverneur de la Banque d'Algérie a rassuré : "Chaque pays a sa démarche en la matière (inclusion



Siège du ministère des Finances.

financière) et des objectifs à atteindre dans des horizons déterminés".

Facilitations des procédures pour l'ouverture de comptes bancaires

En vertu d'une note d'information (numéro 03-2012 du 26 décembre 2012) émise par la Banque d'Algérie, des nouvelles dispositions ont pour vocation majeure d'homogénéiser et uniformiser les documents selon, selon Saïd Dib, secrétaire général du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC). Elle seront actives dès le 3 janvier prochain et concernent les nationaux et ou les étrangers avec possibilité d'entrevoir ultérieurement des comptes de passage pour les non résidents

Les particuliers devront accompagner leurs demandes d'une pièce d'identité et de preuve d'un lieu de résidence. De plus tout candidat il devra présenter une carte d'identité ou un permis de conduire ou le cas échéant un titre de voyage (passeport), si le particulier ne dispose pas des deux premiers documents. Pour ce qui est de leur lieu de résidence, à charge du demandeur de compte de présenter un certificat de résidence, une quittance d'eau, ou d'électricité, un contrat de location, une attestation d'hébergement ou à défaut de domicile stable, une attestation de domiciliation et le délai de réponse se fera dans la quinzaine qui suit à compter du dépôt complet de la demande de crédit. De plus l'offre préalable court sur 8 jours à compter de son émission. Le délai commence à courir le lendemain du jour de l'acceptation de l'offre du crédit. Si le dernier jour est un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant, détaille la banque centrale. En cas de renonciation, celle-ci doit être déposée par le demandeur avec accusé de réception auprès de la banque pour que la date ne puisse pas être contestée. Pour les personnes morales, qu'elles soient sociétés ou associations, les documents à fournir sont une pièce d'identité (carte nationale ou permis de conduire) du gérant et des cogérants, le registre de commerce et ou la décision d'agrément de même que les justificatifs des numéros d'identification statistique et fiscal. Les banques ont un délai de 45 jours pour répondre à la demande de crédits d'investissement faite par les petites et moyennes entreprises (PME). Au cas où la banque rejette cette demande elle devra délivrer au demandeur de compte une attestation de refus ; et pour cause le droit au compte figure dans la législation bancaire comme un principe fondamental en vertu de l'article 119 bis de

la loi sur la monnaie et le crédit. La banque est habilitée à limiter sa prestation aux clients aux seuls services bancaires de base qui exclut la délivrance de chèquiers, notamment pour les sans revenus pour lutter contre l'émission de chèques sans provision. Le demandeur, qui a essuyé un refus, peut toujours s'adresser à la Banque d'Algérie pour lui désigner une autre banque auprès de laquelle il pourrait prétendre à un compte. L'opération n'est pas sans enjeu, puisque on peut enregistrer des cas de fraude. Une responsabilité que les patrons des banque ont unanimement rejeté.

Les banquiers rejettent déclinent responsabilité de la fraude

Présent à l'ouverture de cette instruction les P.-dg des banques ont souligné qu'au cas où la fraude est avérée sur les papiers fournis, la responsabilité des banques n'est pas engagée. En cause la fonction de l'agent de banque qu'est la vérification et non l'authentification des pièces justificatives. Doit-on, pour autant, anticiper et déduire de l'émission d'un organe de fichage électronique identifiant tout demandeur et ses passifs judiciaires ? De ce côté rien n'a filtré. En attendant l'exécutif a mis le paquet sur l'organe de surveillance des comptes, en l'occurrence, l'Inspection générale des finances (IGF).

206 rapports émis par l'IGF en 2011-2012

En marge de travaux des 6^{es} assises des cadres et inspecteurs de l'IGF, Mohamed Djahdou, le chef de cet organe est revenu sur le dernier rapport de son inspection. La période 2011-2012 a été marquée à l'IGF par 206 rapports touchant tous les secteurs. D'après la même source ces rapports ont donné des suites par les autorités concernées et le gouvernement. A l'occasion Mohamed Djahdou est revenu sur les grandes lignes directrices de l'IGF. Celle d'avoir pignon sur les dépenses publiques sous la houlette du ministère des Finances, lequel par la voix du numéro 1 de la tutelle a exhorté l'IGF à se mettre à la page des nouvelles mutations introduites sur la sphère économique et financière du pays. Particulièrement dans les entreprises publiques économiques (EPE) et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques non sans rappeler la nouvelle mission de l'IGF de procéder à l'évaluation des grands projets initiés au titre des différents plans quinquennaux. Un grand focus a été fait par M. Djoudi dans la mise en branle de l'outil de contrôle

informatisé des marchés publics et l'élaboration de 206 rapports pendant la période sus-citée

La BM et le FMI placent la macro finance nationale au vert

Pour l'année 2012, le FMI et la BM ont continué à apprécier favorablement Les performances macro-économiques, non insister la nécessité de diversifier de l'économie pour assoir une croissance stable et résorber le chômage, notamment chez les jeunes. En attendant le rapport du FMI (janvier), les indications préliminaires livrées ont noté que les perspectives restaient favorables à court terme, mais ont encore prévenu que la viabilité budgétaire et la stabilité financière, à moyen terme, devenaient davantage tributaires de la volatilité des cours du pétrole. Selon la même source l'excédent du compte courant devrait atteindre 8,2% du PIB, les réserves de change sont "très confortables" (près de 187 milliards de dollars en juin), la dette extérieure demeure "très limitée", et la position du Fonds de régulation des recettes, nette de la dette publique, a atteint 26% du PIB. Le FMI note que la dépendance aux hydrocarbures a augmenté, critique il remarque que le rythme de la croissance en Algérie reste inférieure à son potentiel et pourtant nécessaire pour la réduction du chômage. Pour le FMI l'équilibre des finances publiques s'est fait avec un baril à 121 dollars en 2012. Et la croissance continuera, à court terme, d'être tirée essentiellement par les investissements publics et les investissements de la Sonatrach. Nos dépenses publiques ont augmenté à un tel niveau qu'une baisse notable des prix de pétrole « pourrait miner leur situation budgétaire et mettre en péril la croissance et les investissements en cours dans leur secteur des infrastructures ». Même son de cloche du côté de la Banque mondiale qui avertit que l'augmentation des dépenses et la hausse du déficit budgétaire en Algérie "ont peu de chance d'être soutenables à moins que le prix du pétrole reste à un haut niveau comme il l'est actuellement". Pour rappel au regard de la déroute économique mondiale, le FMI a révisé en baisse ses prévisions de croissance pour l'Algérie, en octobre dernier, il avait prévu une croissance du PIB algérien de 2,6% pour 2012 contre un pronostic de 3,1% fait en avril. Pour sa part, la Banque mondiale a prévu pour notre pays une croissance de 2,7% pour 2012 contre une prévision de 3,6% faite en juin. Globalement le FMI prévoit une croissance tirée par l'investissement public et des réformes structurelles soutenant à son tour une croissance tirée par le secteur privé, et ce, à travers l'amélioration du climat des affaires et des réformes de développement du secteur financier notamment. A l'issue de ces observations le FMI invite l'Algérie à tirer profit de la fiscalité pétrolière jugée par l'institution de Mme Lagarde « ponctuelle ». Elle note que les risques majeurs de la croissance mondiale impliqueraient une baisse des prix pétroliers. Côté classement 2012, des pays en termes de dettes et de réserves de change, le FMI a classé l'Algérie comme le moins endetté des 20 pays de la région Mena, et de deuxième plus gros détenteur de réserves officielles de change après l'Arabie saoudite, avec des prévisions de clôture de l'année 2012 de l'ordre de 200 milliards de dollars.

D. A.

RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS

Plus de «souplesse» pour les entreprises publiques

Le décret présidentiel du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics a été amendé par un autre décret présidentiel.

PAR SADEK BELHOCINE

Le Conseil des ministres a examiné et adopté mercredi un décret présidentiel modifiant et complétant le décret présidentiel n°10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics. « Les facilitations procédurales apportées par ce projet de texte permettront aux dirigeants d'entreprises publiques économiques d'évoluer dans un environnement favorable et de mieux assurer les charges qui leur incombent avec un maximum de garanties d'efficacité », indique le Conseil des ministres, présidé par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. La révision de la réglementation des marchés publics est la deuxième du genre décidée en l'espace de deux années. La dernière modification de ce code, revendiquée par les dirigeants des EPE pour leur permettre une meilleure flexibilité dans la passation des marchés publics, remonte à 2010. En octobre dernier, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait annoncé la révision de ce texte notamment son article 2, afin de faciliter les transactions des EPE. Le ministre des Finances, Karim Djoudi avait également affirmé que l'État veillerait à limiter « les entraves bureaucratiques »



Des procédures plus rapides et moins contraignantes pour les EPE

pour permettre aux EPE une meilleure passation de marchés et d'accès aux commandes publiques. Le nouveau Premier ministre, dès son entrée en fonction a parlé de sa volonté de réviser le code des marchés publics pour « permettre de nouvelles facilitations au profit des entreprises publiques », après son passage devant le Sénat en octobre dernier. L'article 2 précise les marchés, objet des dépenses et dans quels cas déroger à la règle pour les entreprises publiques notamment. L'objectif de revoir ce texte est de

« permettre aux entreprises publiques d'avoir le même dynamisme et la même chance de succès qu'une entreprise privée ». Exemple du dynamisme cité par le Premier ministre : « Lorsqu'une entreprise privée a besoin de gravier, elle n'a pas besoin de consultation pour le faire, à l'inverse de l'entreprise publique ». Et d'expliquer que « dans une première phase et pour ne pas perdre de temps, le Conseil de participation de l'État (CPE) a pris, il y a à peine dix jours, de nouvelles dispositions pour faciliter au maximum

les procédures pour ces entreprises ». Selon le ministre des Finances, Karim Djoudi, l'examen et l'adoption, mercredi du décret présidentiel modifiant et complétant le décret présidentiel n°10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics découle de « l'idée de faciliter le rôle et la place des entreprises publiques dans l'exécution d'un certain nombre de marchés et de lever les obstacles bureaucratiques et techniques ». Ainsi, le nouveau texte clarifie les cas explicites du recours au gré à gré, et leve l'ambiguïté sur le cas du dispositif de contrôle externe des marchés publics pour le CPE notamment. M. Abdelmalek Sellal avait esquissé une piste de révision en donnant l'exemple d'une entreprise publique contractant avec une autre entreprise publique, qui « pourra recourir au gré à gré et ne plus être tenue de faire de consultations ». Ainsi, la formule du gré à gré sera maintenue, « elle ne sera pas concernée par un quelconque amendement généralisé ». En tout état de cause, à travers ce texte, l'entreprise est mise dans un environnement aussi favorable que celui dans lequel baigne le secteur privé à savoir des procédures plus rapides, moins contraignantes dans le volume et dans le temps. Elles sont donc proches des logiques commerciales qui se caractérisent par la rapidité dans la prise de décision et la notion de profit, contrairement à la procédure de la commande publique.

S.B.

LE SECTEUR DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

800.000 logements à réaliser à l'horizon 2014

PAR SADEK BELHOCINE

800.000 logements à réaliser à l'horizon 2014. Les moyens financiers dégagés sont à la mesure de l'ambitieux programme : 3.500 milliards de dinars (47,5 milliards de dollars)

« Le Conseil des ministres a entendu et débattu une communication sur le dossier de l'habitat qui a fait ressortir la nécessité d'accélérer le programme de construction de logements en y intégrant l'ensemble des équipements publics d'accompagnement, afin de résorber la demande dans les meilleurs délais », indique un communiqué du Conseil présidé par le président de

la République, Abdelaziz Bouteflika. Tout un programme est tracé par le gouvernement Sellal pour répondre aux attentes des citoyens en matière de logements. Des chiffres pour illustrer la préoccupation des pouvoirs publics à prendre le problème à bras le corps. Le secteur de l'habitat s'apprête à lancer des projets de réalisation de près de 800.000 logements durant les deux prochaines années, pour faire face à une forte demande. Une enveloppe financière de près de 3.500 milliards de dinars (47,5 milliards de dollars) sera consacrée par l'Etat pour répondre à la demande sociale en matière d'habitat dont le programme de

réalisation est passé à 2,5 millions de logements, avait annoncé devant les parlementaires le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de la présentation de son plan d'action devant le Parlement. Ce programme vise à construire 450.000 logements publics locatifs (LPL), 230.000 logements de type location-vente (LV) et 120.000 logements promotionnels publics (LPP). Les pouvoirs publics se lancent dans un ambitieux programme de réalisation de logements avec un délai très court. Ce sont pas moins de milliers de logements qui devront être réalisés à l'horizon 2014. Les moyens de réalisation

nationaux étant « faibles », il sera fait appel à des entreprises étrangères pour « accompagner » les projets à réaliser à court terme. Des appels d'offres vont bientôt être lancés. Des groupes chinois, espagnols, italiens, indiens, français, portugais et même américains ont exprimé l'intention de participer au programme. Des partenariats ont été signés, d'autres vont l'être prochainement. Des partenariats qui vont booster la réalisation de tout ce programme qui doit s'achever à la fin de l'année 2014.

S.B.

SIT-IN DES CADRES DU MJS DEVANT LE SIÈGE DU MINISTÈRE

Ils défendent leur droit au cumul de fonctions

PAR HOUDA BOUNAB

Des centaines de travailleurs ont répondu à l'appel de leur section syndicale présidée par Nadia Abbaci. Ainsi les cadres et les employés du ministère de la Jeunesse et des Sports ont investi jeudi dernier le siège du ministère pour un sit-in afin de défendre, ce qu'ils estiment un droit, le cumul de fonctions...

Le Directeur de la jeunesse et des sports d'Alger (DJS) a réuni à El-Biar, les cadres du sport (spécialité football) pour les avertir des risques encourus en continuant à cumuler les fonctions. « L'IGF, (Inspection générale des finances ndlr) est en train d'enquêter à ce sujet en les appelant donc à assumer leurs responsabilités et parer à toute éventualité », a-t-il

avert. Les cadres de sport ne l'entendent pas de cette oreille et ne comprennent pas qu'un médecin travaillant dans un hôpital puisse également exercer dans une clinique privée ou qu'un professeur dans l'enseignement public puisse exercer dans une école privée alors qu'eux n'ont pas le droit de cumuler des fonctions. Du coup, les cadres du sport ont décidé de saisir le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, pour tenter de trouver une solution en collaboration avec le ministre du Travail afin de clarifier, une fois pour toutes, cette épineuse question de cumul de fonctions. Après une série de négociations et de réunions tenues avec les responsables du ministère de la Jeunesse et des Sports, et qui n'a pas abouti à un consensus les employés ont recouru à la protesta jeudi dernier. Dans un commu-

nié distribué aux journalistes, les contestataires dénoncent la « marginalisation, les licenciements abusifs et arbitraires des employés et cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que l'abus du pouvoir des hauts responsables du ministère ». « Dans le cas où nos responsables ne répondent pas à nos doléances, nous recourons à tous les moyens légaux, dont une grève ouverte », lit-on sur le même communiqué. Nadia Abbaci, SG de la section syndicale des cadres du MJS a affirmé avoir sollicité le ministre pour audition, à plusieurs reprises, mais en vain. « Nous avons sollicité le ministre pour une audition, mais il ne nous répond jamais », déplore-t-elle. Des banderoles sur lesquelles il est écrit « non au mépris, non à la marginalisation », étaient visibles tout le long du trottoir longeant le siège

du ministère de la Jeunesse et des Sports à Alger. Les cadres et employés du MJS ont également d'autres revendications d'ordre social concernant les retraités, les agents de propreté, les primes de rendement ainsi que la nécessité de la révision de la politique de recrutement appelant les responsables du ministère à plus de « transparence ». Les contestataires dénoncent également l'abus du pouvoir des responsables vis-à-vis des corps communs, qui sont souvent appelés à assurer des tâches qu'ils ne sont pas habilités à exercer. Ils dénoncent le licenciement arbitraire de jeunes employés recrutés dans le cadre de l'Anem. À l'heure où nous mettons sous presse, les contestataires n'ont toujours pas reçu de réponse de leur tutelle. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

H. B.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU SÉNAT

Bataille pour 48 sièges

C'est aujourd'hui qu'auront lieu les élections relatives au renouvellement partiel des membres du Conseil de la nation. La bataille s'annonce rude entre les partis politiques qui vont se disputer âprement les 48 sièges (un élu par wilaya) mis en jeu lors de ce scrutin.



PAR KAMAL HAMED

Ce sera le cas notamment entre les candidats du FLN et ceux du RND. Le vieux parti est arrivé en tête lors des élections locales du 29 novembre en remportant 7.191 sièges aux assemblées populaires communales (APC) et 685 sièges aux assemblées populaires de wilaya (APW). Le FLN a été suivi, en deuxième position, par le RND qui, lui, a obtenu 5.988 sièges aux APC et 487 aux APW.

Pour ces deux partis ce sera un énième duel et tous les moyens seront mis à profit pour gagner le maximum de sièges. Le

secrétaire général du parti du FLN, Abdelaziz Belkhadem, ne cesse d'afficher son optimisme en réitérant à chaque fois que son parti sortira vainqueur de ce rendez-vous électoral qui revêt une importance cruciale pour lui d'abord et pour son parti ensuite. Car Abdelaziz Belkhadem, déjà fortement critiqué pour les résultats obtenus puisque le vieux parti n'a pu atteindre la barre de 1.000 APC comme il le souhaitait, jouera son va-tout. Une défaite ou un mauvais résultat le fragiliserait davantage au sein du parti à la veille de la tenue d'une session ordinaire du comité central, prévue à la mi-janvier. Ses

détracteurs au sein de cette instance l'attendent d'ailleurs de pied ferme puisqu'ils tenteront, de nouveau, de le destituer de son poste de secrétaire général. Le secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, est presque dans la même situation. Car un mauvais résultat arrangerait incontestablement les affaires de ses opposants qui ne cessent d'affirmer que Ouyahia « est fini ». Ces deux partis risquent de laisser des plumes car cette fois-ci ils devront se méfier de la montée en puissance d'autres partis politiques, mais aussi des indépendants. Ces deux derniers, grâce au jeu des alliances, ont déjà remporté plusieurs APC et APW au détriment du FLN et du RND. Et rien ne porte à croire que les deux partis ne vont pas réaliser les scores qu'ils espèrent. C'est dire que la bataille d'aujourd'hui sera, contrairement aux fois précédentes, relativement indécise. Cela

dit en plus des 48 sièges mis en jeu, ce renouvellement partiel concernera aussi la moitié des sièges du tiers présidentiel, soit 24 sièges. Le pourvoi de ces sièges relève, conformément aux dispositions de la Constitution, des prérogatives du président de la République. Et Abdelaziz Bouteflika est appelé à lever le voile sur le nom du successeur du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, dont le mandat de six ans entamé en 2007 est arrivé à son terme. Bouteflika va-t-il renouveler sa confiance à Bensalah pour un nouveau mandat de six ans ? Tout laisse à penser que ce sera le cas car, jusqu'à hier, aucun nom n'a été cité comme probable successeur de Abdelkader Bensalah. Un homme qui semble jouir de la confiance du chef de l'Etat.

K. H.

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

Reprise des travaux mardi 8 janvier 2013

PAR LAKHDARI BRAHIM

Lors d'une réunion, tenue jeudi dernier et présidée par Larbi Ould Khélifa, le bureau de l'APN a décidé de la reprise des travaux en séance plénière mardi 8 janvier 2013.

Cette reprise débutera par l'examen et le vote du projet de loi portant approbation de l'accord de délimitation des frontières maritimes entre les républiques algérienne et tunisienne conclu le 11 janvier 2011, a indiqué un communiqué de l'APN.

La séance sera marquée également par la validation de la qualité de membre d'un nouveau député, précise encore la même source.

Le même jour et jusqu'à mercredi 9 janvier, les travaux de l'APN seront consacrés au débat général du projet de loi modifiant et complétant la loi numéro 05/07 du 28 avril 2005 relatif aux hydrocarbures et qui sera voté en séance plénière lundi 21 janvier, souligne le communiqué.

FRONT EL MOUSTAKBAL

1^{er} congrès ordinaire courant 2013

Le Front El Moustakbal tiendra son premier congrès ordinaire "dans le courant de 2013", a déclaré, jeudi à Guelma, le président de cette formation politique, Abdelaziz Belaïd.

Présidant une rencontre régionale des élus locaux de son parti dans les wilayas de l'est du pays, à la maison de la culture Abdelmadjid-Chaïfai de Guelma, M. Belaïd a précisé que ce congrès se tiendra "en septembre ou en octobre" de l'année prochaine.

M. Belaïd a affirmé que les efforts de sa formation politique seront axés, durant la prochaine phase, aux questions d'organisation et de structuration du parti. Qualifiant "d'excellents" les résultats obtenus lors des dernières élections locales par son parti, désormais, selon lui, "cinquième force politique du pays", l'intervenant a indiqué que sa formation, forte de 310.000 voix, est présente dans 327 communes, préside 35 assemblées communales et totalise 724 élus dont une jeune universitaire de 23 ans élu présidente de l'assemblée municipale de Saïda.

Il a exhorté les élus de son parti à "agir dans le respect des lois régissant l'action des assemblées locales" et à "honorer les promesses faites durant la campagne électorale". Il les a également invités à "participer avec force au processus de restructuration du parti" qui, a-t-il souligné, "consacrera des sections autonomes aux jeunes et aux femmes".

Abdelaziz Belaïd avait auparavant déposé une gerbe de fleurs sur la stèle érigée au centre-ville de Guelma en hommage au défunt président Houari Boumediène.

APS

LES TIC SERONT PLUS ACCESSIBLES

La 3G pour bientôt

PAR BELKACEM LAOUFI

Le Conseil des ministres, présidé par le président de la République, a également pris des dispositions pour consacrer la démocratisation de l'accès aux services de la poste, des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans cet ordre d'idées un projet de loi a été adopté par le Conseil. Ce projet fixe les règles applicables aux activités de la poste, des télécommunications et à celles liées aux technologies de l'information et de la communication. Le chef de l'Etat a, du reste, exhorté le gouvernement à poursuivre les efforts déployés « en vue d'arrimer notre pays à la nouvelle économie fondée sur l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication ». Cette évolution poursuit le président Bouteflika « devra s'articuler particulièrement sur la promotion de l'accès à l'internet à haut débit et à très haut débit au profit des citoyens et des entités économiques ». L'Algérie qui, à l'instar des autres pays fait partie d'un monde de plus en plus mondialisé, doit faire face à des mutations sans cesse mouvantes dans le domaine des TIC. Pour ne pas rater le train de l'histoire notre pays devra se mettre au diapason des exigences de ces nouvelles technologies. Pour Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des



Technologies de l'information et de la communication, « l'accès au haut et très haut débit d'internet constituait un défi national ». Aussi la généralisation des services d'accès haut débit et très haut débit, également appelés large bande, est-elle nécessaire si l'on veut asseoir un développement socio-économique optimal. Axée surtout sur le M-paiement (paiement via le mobile), le lancement de la LTE (haut débit pour le fixe), le vision-

nage de vidéos, voire d'émissions de télévision et la visiophonie, la 3 G sera introduite au cours du premier trimestre de 2013 avait indiqué du reste le ministre en charge du secteur. AT, Mobilis et la Poste sont chargés de réaliser le service M-paiement, dont le lancement est prévu dès le 1^{er} trimestre 2013. La 3 G présente la caractéristique d'offrir une vitesse de transfert des informations plus élevée et permet de naviguer sur Internet plus rapidement ainsi que de regarder la télévision. Les téléphones mobiles deviendront 40 fois plus rapides, les réseaux sont activés sur 400 kb/s, soit 40 fois plus que sur l'actuelle « 2G » (deuxième génération). Les mails peuvent contenir des pièces jointes lourdes. Les pièces jointes peuvent être ouvertes en quelques secondes au lieu de longues minutes. La 3G+ (version améliorée de la 3G) pour laquelle l'Algérie a opté, va permettre de consulter les vidéos postées sur les sites Internet comme dailymotion et youtube, ou sur les chaînes de TV. Elle permet aussi de discuter avec son interlocuteur en ayant son image en direct sur l'écran du téléphone.

La Poste elle-même est appelée à faire sa mue puisqu'il est prévu dès janvier prochain l'introduction du chèque normalisé (plus sécurisé) qui permet deux opérations à la fois le paiement et le retrait.

B. L.

BOUMERDÈS, AGRESSIONS
CONTRE DES ÉTUDIANTES**Quatre suspects
interpellés**

Quatre malfaiteurs âgés entre 19 et 21 ans, impliqués dans plusieurs actes d'agressions suivies de vols à la sauvette visant, durant ces derniers mois, plusieurs étudiantes de l'Université de Boumerdès, viennent d'être interpellés par les forces de police de la 1^{ère} sûreté urbaine de Boumerdès. En effet, selon un communiqué de la cellule de communication de la DGSN, l'arrestation des quatre malfaiteurs s'est faite suite à une plainte déposée par l'une des nombreuses victimes, une étudiante qui s'avérait être la dernière cible des malfaiteurs. Le même communiqué indique que cette bande de malfaiteurs, composée de quatre membres, a commis plusieurs agressions et vols de bijoux, d'argent et de téléphones mobiles appartenant aux étudiants et étudiantes de l'Université de Boumerdès. C'est au niveau de la station de transport pour étudiant (Cous) que les quatre jeunes malfaiteurs agissent régulièrement. Ici, ils ont commis plusieurs vols visant les étudiantes, notamment leurs bijoux, entre autres, des bagues, chaînes et souvent, aussi, leurs téléphones portables et parfois leur argent, cela avant de prendre la fuite vers une destination inconnue. Les mois passés, les quatre malfaiteurs ont multiplié leurs vols, toujours en ciblant les étudiantes qui prennent quotidiennement les bus (Cous), ce qui a causé beaucoup de préjudices à ces dernières. Elles avaient peur de prendre leur bus via la station de Boumerdès, devenue un lieu d'insécurité vu les agressions quasi-quotidiennes. Mieux, avant que l'étudiante ne décide de porter une plainte contre ses agresseurs, deux autres étudiantes victimes elles aussi d'une agression à l'arme blanche par la même bande, avaient déposé une plainte voilà déjà quelques semaines, mais des plaintes contre "X", d'autant que l'identité des assaillants n'est pas connue. Suite à ces trois plaintes indiquant les mêmes profils des assaillants, les policiers se sont déployés, il y a quatre jours de cela, aux alentours de l'Université de Boumerdès à la recherche des malfaiteurs. Un déploiement qui a permis l'arrestation d'un des quatre malfaiteurs. Ce dernier a avoué son implication tout en révélant les noms de ses acolytes qui seront, par la suite, tous arrêtés par les policiers de la 1^{ère} sûreté urbaine de Boumerdès. Les mis en cause ont été présentés, jeudi passé, devant le parquet compétent, trois d'entre eux ont été placés sous mandats de dépôts, conclut le communiqué.

S. A.

UN AN APRÈS SA MISE EN SERVICE

**Treize millions de passagers
ont pris le métro d'Alger**

Depuis sa mise en service le 1^{er} novembre 2011, le métro d'Alger a desservi, déjà, plus de 13 millions de passagers, mais avec un tel monde il était impératif d'assurer la sécurité des usagers qui recourent, de plus en plus, à ce mode de transport. Cette mission a été confiée à la DGSN qui, très vite, a formé et mobilisé 400 policiers enrôlés dans la nouvelle Section appelée "Police du métro".

PAR SOFIANE ABI

Dans un communiqué de la cellule de communication de la DGSN, cette dernière a révélé que plus de 13 millions de passagers ayant pris le métro d'Alger ont été sécurisés depuis son lancement le 1^{er} novembre 2011. En plus de ce nombre important dévoilé par la DGSN, la Police du métro n'a enregistré, depuis l'ouverture du métro d'Alger, aucune agression ni acte de vol dans les dix stations qui existent, ce qui démontre la grande mobilisation et la présence fructueuse des policiers.

Ces derniers, qui sont équipés de systèmes de détection des explosifs ainsi que des armes à feu, ont fait preuve, durant plus d'un an, d'une grande maîtrise et d'une parfaite organisation, cela sans oublier la surveillance sans faute des va et vient des



Les stations du métro d'Alger sous surveillance permanente

usagers qui prennent le métro d'Alger. Satisfaite de cet exploit, la DGSN a tenu à expliquer que cette bonne maîtrise de ses troupes, mobilisées dans les stations du métro d'Alger, démontre l'expérience avérée des policiers sur le terrain. Un terrain où 400 policiers et policières veillent à la sécurité des usagers, tout en surveillant le moindre geste éventuel émanant de certains passagers. Une vigilance qui se traduit par la surveillance des bagages transportés par les usagers, cela sans oublier les profils de ces derniers qui sont hautement surveillés, aussi, par les policiers.

Selon le même communiqué, la mise en service du nouveau moyen de transport, le métro d'Alger, a permis aux policiers de mieux s'adapter avec les transports modernes, d'autant qu'avant son lancement, la DGSN avait été contrainte de passer à la vitesse supérieure, en formant quelques

400 de ses éléments pour mieux s'adapter avec la surveillance du métro d'Alger. Selon le commissaire Abdelhakim Belouar, chargé de la cellule de communication, ces résultats plus que positifs confirment l'expérience des forces de la police opérationnelle qui agissent sous les instructions de la DGSN qui visent à sécuriser les citoyens et leurs biens. D'autre part, les passagers qui prennent souvent le métro d'Alger ont affiché leur grande satisfaction quant à la mobilisation et la présence H24 des policiers à l'intérieur et à l'extérieur des stations du métro d'Alger.

Une présence qui rassure non seulement les usagers du métro mais aussi le personnel qui travaille à l'Entreprise du Métro d'Alger chargée de la gestion du métro.

S. A.

BOUMERDÈS, LUTTE ANTITERRORISTE

**Soixante terroristes de l'ex-GSPC éliminés
depuis le début de l'année**

PAR TAHAR OUNAS

Une soixantaine de terroristes de l'ex-GSPC que dirige l'"émir" national Droukdel alias Abou Moussâab Abdelouadoud, ont été abattus depuis le début de l'année 2012, par les forces de sécurité combinées dans la wilaya de Boumerdès. Les acolytes de Droukdel ont été neutralisés au cours de différentes opérations militaires menées à travers plusieurs localités et maquis de la région. Les autorités sécuritaires du pays notamment celles de l'ANP n'ont ménagé aucun effort pour déloger les hordes sanguinaires des massifs montagneux et forestiers. Ils ont mobilisé et mis en place d'impressionnants moyens humains et matériels pour y parvenir. Au haut sommet de l'Etat, plusieurs cadres et responsables spécialisés dans la lutte anti-terroriste ont été placés pour diriger les institutions sécuritaires locales. Ces changements opérés à la tête des institutions ont apporté leurs fruits non seulement dans cette région du pays

mais également dans d'autres où de nouvelles stratégies de lutte anti-terroristes ont été mises en application. Cela sans oublier de préciser que même la force de frappe des groupes armés a diminué suite à la neutralisation de plusieurs cadres dirigeants de l'organisation terroriste de l'ex-GSPC devenu Aqmi dans des opérations militaires d'envergure. A titre d'exemple, la neutralisation du terroriste Mustapha.B, alias Abou Abderrahmane, qui était pressenti à devenir l'"émir" de Katibat Al Akram, a été un coup dur que les forces de l'ANP ont asséné à l'organisation. Tadjer Zouheir, l'"émir" de sériate Legata et son adjoint ont été, aussi, mis hors d'état de nuire par les services de sécurité.

Durant cette année, les forces de l'ANP ont réussi à mener deux grandes opérations contre l'hydre islamiste qui continue de sévir dans la région.

La première opération avait été enclenchée sur les hauteurs de Béni Amrane, dans les maquis d'Aït Khelifa, en

hiver dernier, où 11 acolytes de Droukdel avaient été neutralisés et deux autres capturés. Cette opération intervenait en plein froid glacial du mois de février alors qu'une tempête de neige sévissait au nord du pays. Dix autres terroristes avaient été, également, abattus dans une opération de ratissage de l'armée menée dans les maquis d'Aït Oulmou dans la commune d'Ammal. Ces deux opérations ont été rendues possibles grâce aux renseignements faisant état de la présence d'importants groupes armés qui s'apprêtaient à tenir leur conclave. Parallèlement, la neutralisation de Bikai Boualem, alias El Mig, le chargé des relations extérieures d'Aqmi, a été un sérieux coup porté à l'encontre de l'organisation de l'ex-GSPC qui a commencé à se restructurer notamment suite à l'arrivée de l'armement des frontières Est avec la Lybie et la menace terroriste venant du Sud-ouest, zone frontalière avec le Mali dont le pays est plongé dans le chaos depuis le mois du mars dernier.

T. O.

YACINE OULD MOUSSA DISSÈQUE LES FAIBLESSES DU MARCHÉ ET DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

«Investir, s'épanouir ou mourir»

«Le temps est la seule ressource qui ne se vend pas. La notion de temps est primordiale en économie de marché et dans le libéralisme économique. Plus la notion de temps est forte, plus l'Etat est fort et entreprenant économiquement», a dit Yacine Ould Moussa, économiste et consultant dans plusieurs sociétés, lors de la 39^e session de formation organisée, jeudi dernier, par l'opérateur de téléphonie mobile Nedjma.

PAR AMAR AOUIMER

Le conférencier a précisé qu'il est impossible de faire de l'économie prospective en usant des vestiges et des réflexes de l'économie socialiste et administrée. «Nous voulons construire l'avenir avec le passé : c'est incompatible et congénitalement inconcevable», a-t-il affirmé.

Il va plus loin en soulignant que «l'important consiste à passer de l'économie de marché à l'économie en temps réel en fonction de la clientèle et de la compétitivité». A titre d'exemple, il explique qu'avec l'avancée prodigieuse des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les producteurs et les consommateurs gagnent un temps précieux. «Time is money» (le temps c'est de l'argent) pour Ould Moussa qui n'hésite pas à dire qu'un client peut, via Internet, contacter son fournisseur et commander des quantités de produits marchands qu'il reçoit directement chez lui...

Autrement dit, la rapidité d'intervention dans l'économie de marché crée des transactions commerciales modernes en temps réel, d'où l'énorme portée économique et marchande de l'économie en temps réel.

Le conférencier a fait une dissection chirurgicale et méthodique des faiblesses de l'économie et du marché en Algérie en indiquant, notamment, que «le marché suppose la concurrence, donc la qualité des produits».

Une entreprise qui arrive à placer ses produits en Algérie et sur le marché international pourrait être compétitive et concurrentielle. Le cas contraire signifie que l'entreprise qui ne s'adapte pas aux exigences et à la dure réalité du marché est vouée à l'échec et à la disparition. Il s'agit, pour Ould Moussa, «d'investir, s'épanouir ou disparaître du marché».

Il avance, ainsi, trois principes fondamentaux propres à l'économie de marché, à savoir le produit ou le service, le prix, la place ou la distribution et la promotion des ventes. Il faut donc éviter les crises de production et de surproduction dans un monde globalisé où seules les entreprises performantes trouvent leur compte et peuvent survivre.

La croissance ne signifie pas développement économique

Ould Moussa a également abordé le thème récurrent de la croissance en soulignant que «la croissance, c'est-à-dire l'augmentation du volume du produit intérieur brut, ne mène pas nécessairement au développement économique», en citant l'exemple de «la Malaisie qui a un taux de croissance important, mais qui ne fait pas partie des pays développés, avancés et industrialisés».

Par ailleurs, il a dit que «la meilleure protection de l'investisseur c'est l'information (économique)».

A propos du système financier algérien, il explique que «la Banque d'Algérie est le seul offreur de devises alors qu'il y a des milliers de demandeurs. Donc, il n'existe pas de marché de la devise. Il y a 35 mil-

lions d'Algériens qui ne sont pas égaux devant la devise».

Concernant le fonctionnement de la Bourse d'Alger, Ould Moussa a indiqué que «celle-ci doit organiser le marché financier et susciter une forte compétitivité, car les investisseurs et les patrons doivent avoir recours à l'investissement en résistant à la concurrence».

En d'autres termes, il veut signifier que les entrepreneurs sont astreints de s'adapter aux règles de l'économie de marché ou disparaître. Donc, «il faut investir, s'épanouir ou mourir».

Intitulée «Le marketing : mieux connaître le marché», la conférence développée par Ould Moussa s'articule autour des caractéristiques spécifiques et de l'analyse des faiblesses du marché algérien.

Les points faibles et les obstacles du marché algérien

Le conférencier a énuméré plusieurs obstacles inhérents au marketing en Algérie, à savoir la faible organisation des marchés, les distorsions de la concurrence, l'insécurité juridique, la visibilité et la lisibilité des politiques publiques et la faiblesse de l'administration économique.

Mais cet éminent économiste au sens de l'humour extraordinaire et intellectuel ajoute d'autres incohérences, tels que «le faible encadrement et régulation du marché, le protectionnisme exacerbé au lieu de la protection du marché national, le poids du marché informel, les incohérences entre les principes affichés et la nature des décisions, ainsi que l'absence de coordination sectorielle et la faible organisation des acteurs économiques et l'incapacité de mutualiser leurs moyens et efforts, tout en acceptant d'être concurrents sur le marché».

En plus du gaspillage et de l'utilisation irrationnelle des ressources financières et



de l'énorme gâchis financier, ainsi que les malversations et les insuffisances de la politique financière en dépit de l'aisance des réserves, Ould Moussa cite «la lente progression de la diffusion de la culture du marché, de ses instruments, risques, opportunités et limites. Mais également la difficulté de construire le libéralisme dans une société qui n'est pas encore libérée et libre et, enfin, la difficulté de bâtir une économie fondée sur la prise de risques et l'individu et non sur le groupe, l'appartenance et l'assistanat».

Le formateur a expliqué le concept «marketing» et son origine qui verra l'intégration de nouvelles fonctions où «l'on passe de l'optique vente à l'optique satisfaction et détection des besoins». Il évoquera également l'évolution de ce concept, qui suivra quatre phases : l'économie de production, l'économie de distribution, l'économie de marché et l'économie en temps réel ; et qui dépend de trois facteurs, à savoir le niveau de développement technique, les formes de l'échange commercial et des transactions et, enfin, les moyens et les formes de communication.

A propos de la mutation du concept «marketing», le conférencier a précisé que «l'on passe de la pénurie du produit à la pénurie de client». Ould Moussa se réfère

à plusieurs définitions du marketing, dont celle du célèbre Philip Kotler qui présente plusieurs avantages et qui donnera naissance au marketing management.

La deuxième partie de la présentation a été dédiée aux moyens d'action du marketing et de «la procédure essentielle connue sous le vocable de Marketing-MIX» qui permet aux décideurs d'entreprise de mettre en place une stratégie Marketing selon les objectifs visés. Ould Moussa souligne que «le Marketing-MIX doit être basé sur un équilibre, une cohérence de manière à permettre une synergie qui accroîtrait l'impact de la stratégie marketing mise en œuvre».

Poursuivant son exposé, le formateur expliquera les concepts relatifs à la politique du produit, ses fonctions ainsi que son cycle de vie.

Dans ce cadre, il contextualise le concept du marketing à l'Algérie et ce, en énumérant les différents obstacles rencontrés dans le domaine.

En conclusion, Ould Moussa reviendra en détails sur la notion de marché qui «dans sa signification marketing, renvoie à l'ensemble des individus et des organisations qui sont des clients potentiels ou réels de l'entreprise» et sa segmentation.

A. A.

CRÉDITS OCTROYÉS AUX PME

Les banques doivent répondre à la demande dans un délai de 45 jours

PAR RIAD EL HADI

Les banques ont un délai de 45 jours pour répondre à la demande de crédits d'investissement faite par les petites et moyennes entreprises (PME), indique une note d'information de la Banque d'Algérie rendue publique jeudi.

«Dans le but d'améliorer la transparence autour des traitements des demandes de crédit introduites par les petites et moyennes entreprises, les délais de réponse doivent être améliorés de manière à ne pas excéder quarante-cinq jours à partir de la date de réception par la banque de la demande de crédit», selon la note de la BA. Cette note, adressée aux banques dans le cadre de l'amélioration des services bancaires de base décidée par le gouvernement, a été présentée par le gouverneur de la BA, Mohamed Laksaci, au cours d'une réunion d'information avec les P-dg des banques de la place. La fixation de ce délai devrait alléger les lenteurs constatées au niveau

des banques pour répondre aux demandes de crédits introduites par les créateurs d'entreprises.

Les délais et voies de recours internes aux banques et établissements financiers sont portés à la connaissance de tout demandeur de crédit, recommande la Banque centrale en matière d'allègement de l'accessibilité au crédit. Pour la BA, les mesures de facilitation préconisées par les pouvoirs publics en direction des PME «appellent les banques à mieux dialoguer» avec ces entreprises «en leur prodiguant les conseils les plus appropriés pour leur éligibilité au crédit». Ainsi, les banques et établissements financiers «doivent mettre en place une organisation efficiente» pour accompagner les créateurs d'entreprises pour leurs besoins de crédits comme pour la mise en place de services adaptés à leurs activités. Concernant les particuliers, la banque doit faire une offre préalable de crédit dans un délai n'excédant pas quinze

jours à compter du dépôt complet de la demande de crédit. Cette offre récapitule toutes les caractéristiques et les modalités du crédit, telles que l'identité des parties, le montant, l'objet et les modalités du crédit, le coût total des frais et le taux d'intérêt, explique la note de la BA.

L'offre préalable reste valable, à compter de son émission, pendant au moins huit jours pour un crédit. Le délai commence à courir le lendemain du jour de l'acceptation de l'offre du crédit. Si le dernier jour est un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant, détaille la Banque centrale.

L'emprunteur dispose alors d'un délai maximum de réflexion de huit jours au cours desquels il peut accepter ou refuser l'offre du crédit. En cas de renonciation, celle-ci doit être déposée par le demandeur avec accusé de réception auprès de la banque pour que la date ne puisse pas être contestée.

R. E.

EL TARF, MAISON DE JEUNES
AHMED-BETCHINE

Riche programme de divertissements au profit des enfants

Un riche programme de divertissement, de détente et de loisirs a été élaboré par la maison des jeunes d'El Tarf au profit des élèves des établissements scolaires à l'occasion de leurs vacances d'hiver. La maison de jeunes Ahmed-Betchine prévoit également, en plus des activités qu'elle abritera, des sorties de découverte en plein air vers, notamment, le Parc national d'El Kala où les plans d'eau leur offrent un spectacle enchanteur d'innombrables colonies d'oiseaux migrateurs aux couleurs chatoyantes et qui ne manqueront pas de susciter la curiosité et l'émerveillement des petits visiteurs, selon son directeur Brahim Daoudi. Une excursion au lac Tonga, organisée la veille, a donné en effet à voir des enfants visiblement heureux de pouvoir contempler de près les volatiles dont certains ne sont connus qu'à travers le petit écran.

Les guides du Parc national d'El Kala n'ont pas manqué d'expliquer aux petits curieux le mode de vie de ces migrateurs qui effectuent de longues traversées pour se retrouver à pareille période de chaque année dans ces points d'eau. Outre ces sorties bénéfiques et instructives à plus d'un titre, la maison des jeunes d'El Tarf a également prévu des visites au parc animalier de Brabtia qui accueille d'ordinaire, durant les vacances et les week-ends, de nombreux visiteurs, grands et petits.

Des représentations théâtrales, des concours de dessin et de nombreuses autres activités culturelles et de loisirs sont également au menu de ce programme spécial enfants.

BOUHADJAR ET DREAN

Deux nouvelles gares routières opérationnelles début 2013

Deux nouvelles gares routières de type B, en réalisation à Bouhadjar et à Drean à El Tarf, avec un taux d'avancement des travaux évalué à 90 %, seront opérationnelles au début de l'année prochaine, a indiqué mardi le directeur des Transports, Zinou Sedrati.

Ces nouvelles infrastructures, dotées de l'ensemble des commodités, sont destinées à assurer de meilleures conditions de transit au profit des voyageurs et des prestations de service à la hauteur de leurs attentes, selon ce responsable.

Outre des quais aménagés pour le stationnement des bus, ces nouvelles gares routières disposent de spacieuses salles d'attente et de plusieurs structures d'accompagnement.

Des études ont également été lancées en vue de la construction d'infrastructures similaires dans les localités d'El Kala, de Bouhaldja et de Ben M'Hidi, a encore ajouté ce même responsable.

CONSTANTINE

8 mds DA pour le secteur de l'hydraulique

La wilaya de Constantine a bénéficié, au titre de l'exercice 2013, d'une enveloppe de près de 8 milliards de dinars destinée à financer des projets d'assainissement, d'irrigation et d'alimentation en eau potable, a indiqué mardi le directeur de l'Hydraulique.

Les actions projetées, inscrites dans le cadre des programmes sectoriels décentralisés, portent notamment sur la réalisation de deux ouvrages de retenue à Oued Hamimine et à Beni H'midène, destinés au renforcement des capacités d'irrigation agricole, a précisé Ali Hamam. Dans ce contexte, il a fait état d'un "vaste programme de curage des oueds" devant être lancé "incessamment", ainsi que de la réalisation de stations d'épuration des eaux usées et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

APS

ANNABA, PLANS D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

6.452 lits et 12.000 emplois

Les trois plans d'aménagement touristique, auxquels s'ajoutent quatre autres prévus dans les régions de l'ouest et du sud du pays, constituent des instruments de gestion rationnelle du foncier et de relance de l'investissement touristique dans un cadre réglementaire.

PAR BOUZIANE MEHDI

Six mille quatre cent cinquante-deux lits et près de 12.000 emplois sont prévus dans le cadre de l'exécution des trois Plans d'aménagement touristique retenus dans l'est du pays, a-t-on indiqué lundi à Annaba lors d'une journée régionale d'information sur l'investissement touristique.

Deux de ces plans d'aménagement touristique, englobant des superficies respectives de vingt-deux et cent trente-sept hectares, concernent les zones d'expansion touristique de la baie Ouest, à Chetaïbi et de oued Bagrat, à Seraïdi, dans la wilaya de Annaba, ont précisé des intervenants rapporte l'APS.

Le troisième plan d'aménagement touristique qui s'étend sur une superficie de 48 hectares intéresse la zone d'extension urbaine de la Messida, dans la wilaya voisine d'El Tarf, ont-ils ajouté.

Ces plans d'aménagement touristique auxquels s'ajoutent quatre autres prévus dans les régions de l'ouest et du sud du pays, constituent des instruments de gestion rationnelle du foncier et de relance de l'investissement touristique dans un cadre réglementaire, a souligné le directeur général de l'Agence nationale de développement du tourisme (ANDT),



Noureddine Nedri.

D'autres plans d'aménagement touristique supplémentaires ont été programmés au cours de l'année 2013 dans la perspective d'introduire une "véritable dynamique d'investissement dans le secteur du tourisme et en faire une locomotive du développement à l'échelle du pays", a précisé le même responsable, ajoutant que la stratégie du développement du secteur vise à faire de l'Algérie une "destination touristique mondiale à l'horizon 2025".

Cet objectif exige, a-t-il soutenu, "la mise en œuvre d'une dynamique qui prenne en considération la richesse du patrimoine matériel et immatériel de l'Algérie, qu'il faut valoriser et préserver".

Ciblant principalement les opérateurs

économiques potentiels, cette journée d'information et de sensibilisation, consacrée au thème de l'investissement touristique comme levier du développement local, a vu la participation d'acteurs du secteur venus de dix wilayas de l'est du pays.

Les débats ont notamment porté sur les avantages octroyés aux investisseurs dans les domaines du foncier, de l'accès aux crédits bancaires et autres mesures incitatives.

Les participants ont également débattu du "Marketing territorial touristique", mettant l'accent sur la valorisation du tourisme culturel et de découverte et du tourisme d'affaires.

B. M.

LAGHOUAT, RECOUVREMENT DE LA FISCALITÉ

Un centre d'impôts en exploitation prochainement

Un centre d'impôts (CDI), catégorie 2, a été inauguré lundi dernier à Laghouat par le directeur général des impôts, Raouiya Abderrahmane, en présence des autorités locales. Réalisée pour un montant d'investissement de 170 millions DA accordé au titre du programme ordinaire de développement, cette structure qui emploie une soixantaine d'employés, dispose des services d'assiette, de recouvrement et de contentieux, selon la fiche technique du centre.

Dans son intervention, M. Raouiya a indiqué que ce centre, à mettre en exploitation durant les prochaines semaines, "s'insère au titre des efforts de modernisation du secteur des impôts et de la stratégie des pouvoirs publics portant déploiement des CDI à travers l'ensemble des wilayas".

Le même responsable a soutenu que ces structures "revêtent une grande importance" dans l'amélioration aussi bien de la fiscalité et des conditions de travail des agents des impôts que de l'accueil des clients et contribuables. Le directeur général des impôts a, à cette occasion, visité la direction des impôts et le siège de la trésorerie de la wilaya de Laghouat où il a inspecté les sous-directions et services de



contrôle, avant d'inspecter le chantier de réalisation d'un centre d'impôts de proximité dans la commune de Laghouat. Le secteur des impôts de la wilaya de Laghouat devra être renforcé par la réception, au début de la nouvelle année 2013

Aflou, d'un centre d'impôts de proximité, en plus de deux autres structures similaires en cours de réalisation dans la ville de Kasr El Hirane et la nouvelle ville de Bellil à Hassi Rmel, ont indiqué les services des impôts de la wilaya.

APS

TISSEMSILT, MORSURES D'ANIMAUX

916 cas enregistrés en 2012

916 personnes ont été victimes durant cette année dans la wilaya de Tissemsilt de morsures d'animaux, a-t-on appris auprès de la Direction de la santé et de la population.

PAR BOUZIANE MEHDI

Les victimes ont été rapidement prises en charge au niveau des différents établissements sanitaires de la wilaya, comme ceux du chef-lieu de wilaya, de Bordj Bounaâma et de Theniet El-Had, selon le service de la prévention qui a relevé que ces morsures n'ont causé aucun cas de rage canine dans la wilaya.

La majorité de ces morsures, relevées par les établissements sanitaires et ceux de l'inspection vétérinaire, sont d'origine canine avec 763 cas, et d'autres animaux (153 cas). Les enfants sont les plus exposés à ces morsures surtout ceux résidant dans des zones éloignées où l'on relève une prolifération des animaux errants.

La wilaya de Tissemsilt n'a enregistré aucun cas de rage à travers ses 22 communes depuis plus de 15 années, rapporte l'APS.

Une étude menée par l'inspection vétérinaire a montré que 83% de cas de morsure sur des personnes sont provoqués par des chiens errants. Cette étude démontre que parmi les facteurs favorisant la prolifération des chiens errants dans la wilaya fig-



urent en bonne place les décharges anarchiques et les abattoirs illégaux non-conformes aux normes de l'hygiène. L'étude recommande la nécessité d'amorcer une culture d'éducation sanitaire et l'application stricte des mesures préventives pour lutter contre la prolifération des chiens errants. L'inspection vétérinaire fait état

également de l'absence totale des statistiques sur le nombre de chiens domestiques dans la wilaya.

Les services vétérinaires ont lancé durant le dernier trimestre de l'année en cours une campagne de vaccination antirabique de 1.000 chiens et chats domestiques.

B. M.

AÏN DEFLA, CHAUSSÉES ET OUVRAGES

Plus de 4 milliards de dinars alloués pour leur entretien

Une enveloppe de plus de 4 milliards de dinars a été allouée à la wilaya d'Aïn Defla pour faire face aux effets des intempéries sur la chaussée durant l'exercice 2012, a-t-on appris, mardi, auprès de la Direction locale des travaux publics (DTP).

Cette enveloppe financière couvre l'entretien de la chaussée, le traitement des dégradations et le confortement des ouvrages de tous les types de réseaux routiers, a-t-on précisé de même source.

L'entretien de la chaussée touche de

manière particulière les routes situées dans les piémonts et les zones montagneuses, a indiqué la même source, qui a rappelé que la wilaya d'Aïn-Defla compte 310 km de routes nationales, 795 km de chemins de wilaya et 1.885 km de chemins communaux.

La même source a fait, par ailleurs, état du prochain lancement d'un certain nombre de projets relatifs aux travaux publics sur le territoire de la wilaya.

Il s'agit du dédoublement de la RN 65 sur une distance de 5 km à hauteur de la com-

mune d'El-Abadia, du dédoublement d'un ouvrage d'art sur la même RN franchissant l'oued Cheliff et des travaux de réalisation des terrassements, des réseaux VRD ainsi que d'aires de repos à Boumedfâa et Zeddine.

Ces projets concernent, également, les travaux de réhabilitation du CW 28 sur une distance de 16 km sur l'axe Hocienia-Djendel et la réalisation de la route reliant le CW 43 au CW 03 menant d'Aïn Defla à Mekhatria sur une distance de 5 km.

APS

CHLEF

Plantation de 675 hectares en arbres fruitiers

Une superficie de 675 hectares a été plantée en arbres fruitiers dans la wilaya de Chlef lors de la campagne de plantation qui s'est déroulée dernièrement, a-t-on indiqué, mardi, à la Conservation des forêts. Cette opération, qui a touché plusieurs localités de la wilaya, a permis la mise en terre de plus de 67.000 arbustes, a ajouté la même source, en signalant que les espèces plantées sont constituées, notamment, d'amandiers et de figuiers.

Cette opération, qui a suscité un engouement remarquable auprès des fellahs, a vu également des travaux d'entretien sur une superficie de 460 hectares d'arbres fruitiers mis en terre lors des précédentes campagnes, a relevé la Conservation des forêts qui fait état de la création, à la faveur de ces actions, de pas moins de 1.350 emplois temporaires. Lors de cette même campagne, une superficie de 250 hectares a été plantée en oliviers, a précisé la même source, qui a estimé le nombre de plants mis en terre à 37.500 plants, soit une densité de 150 plants par hectare.

Des opérations similaires seront lancées à partir du mois de mars prochain, a noté la Conservation des forêts.

APS



NAÂMA, ANSEJ

371 projets créés

371 micro-entreprises ont été créées dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) depuis janvier dernier dans la wilaya de Naâma, a indiqué le responsable de l'antenne locale de l'Ansej.

Le financement des projets a connu ces deux dernières années un bond "qualitatif" dans cette wilaya à la faveur des mesures incitatives prônées par l'Etat pour la création des opportunités d'emploi au profit des jeunes, a relevé le directeur de cette antenne, Mohamed M'hamdi.

Faisant le point sur la contribution de ce dispositif dans l'assistance et

l'accompagnement dans le montage de projets, le même responsable a affirmé que l'antenne locale de l'Ansej a investi, en 2012, un montant de 1,4 milliard de dinars pour le financement de ces projets versés dans différentes activités économiques.

Les projets financés depuis par les institutions bancaires en faveur des jeunes sans emploi de cette wilaya ont généré quelque 786 emplois permanents, a-t-il ajouté.

Ces entités économiques, implantées à travers les différentes communes de la wilaya, sont versées dans divers créneaux, dont les services avec un taux de 46%, l'agriculture (27%), le BTP (13%), l'artisanat (9%) et l'industrie avec un taux de 5% de l'ensemble des projets, a-t-on signalé.

Quelque 3.357 emplois ont été générés par 1.526 petites et moyennes entreprises créées pour un financement global de près de 6,2 milliards de dinars à la faveur de la mise en œuvre, depuis 1999, à Naâma du dispositif de l'Ansej, a indiqué la même source.

RELIZANE, POMME DE TERRE
HORS SAISON

Une production de plus de 680.000 quintaux attendue

Une production de plus de 680.000 quintaux de pomme de terre hors saison est prévue dans la wilaya de Relizane, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

Cette quantité sera récoltée sur une superficie de 2.600 hectares, dont 1.100 ha réservés à la production de semences, selon la même source qui a souligné que la plupart des superficies de pomme de terre se situent aux périmètres irrigués de Bas Cheliff et de la Mina.

La campagne de récolte sera lancée mercredi, indique-t-on à la DSA. Cette production s'explique par l'augmentation de la surface réservée à la pomme de terre hors saison représentant plus du double de celle de la précédente campagne, estimée à 1.100 ha.

Elle s'explique aussi par l'abondance des eaux d'irrigation, dont le volume a dépassé les 50 millions de m³ cette année. Les eaux sont mobilisées à partir du barrage de Gargar, implanté à Oued Rhiou, et de celui de Sidi M'hamed Benaouda dans la commune éponyme, en plus des eaux provenant des puits et forages.

La production de pomme de terre hors saison est réalisée pour la troisième saison consécutive après un arrêt qui a duré dix ans pour absence d'irrigation.

L'année dernière, la wilaya de Relizane a assuré une production de 264.000 quintaux de ce type de tubercule.

APS

CENTRAFRIQUE, EN RAISON
DE L'INSÉCURITÉ

Les Etats-Unis ferment leur ambassade

Les Etats-Unis ont annoncé, jeudi soir, avoir fermé leur ambassade en Centrafrique et fait évacuer leur ambassadeur et son équipe, en raison des troubles dans ce pays d'Afrique.

"L'ambassade des Etats-Unis à Bangui a provisoirement suspendu ses opérations le 28 décembre en raison de la situation sécuritaire en République centrafricaine (...). L'ambassadeur Wohlens et son équipe diplomatique ont quitté Bangui aujourd'hui avec d'autres ressortissants américains", a annoncé dans un communiqué un porte-parole du département d'Etat, Patrick Ventrell.

Un porte-parole du ministère de la Défense, Todd Breasseale, a précisé que "le commandement américain en Afrique avait appuyé l'évacuation de l'ambassade des Etats-Unis à Bangui", notamment "l'acheminement de ressortissants américains et d'étrangers vers des lieux sûrs de la région". Un autre responsable officiel américain a précisé qu'un avion militaire avait quitté Bangui dans la nuit.

Patrick Ventrell, du département d'Etat, a ajouté que "cette décision était uniquement due aux inquiétudes sur la sécurité de notre personnel et n'était en rien liée à nos relations diplomatiques continues et de longue date avec la République centrafricaine".

Washington avait déjà exprimé mercredi sa "profonde inquiétude" face aux troubles en Centrafrique, poussant tous ses ressortissants à quitter le pays et demandant aux autorités centrafricaines de protéger leur ambassade et à la rébellion de cesser les combats.

PAKISTAN

Le gouvernement rejette l'offre de trêve des talibans

Le gouvernement pakistanais a rejeté, jeudi, la proposition de trêve présentée par les talibans, soulignant que les groupes armés ne peuvent pas faire pression sur l'Etat.

Les talibans pakistanais ont proposé un cessez-le-feu avec le gouvernement à condition que ce dernier cesse sa participation à la guerre en Afghanistan et modifie ses politiques étrangères et la constitution conformément à la charia.

Le ministre pakistanais de l'Intérieur Rehman Malik a rejeté, jeudi, l'offre des talibans, disant que cette proposition conditionnelle était inacceptable.

"Le leader des talibans, Ismatullah Muavia, tente de dicter au gouvernement par cette offre, cela est totalement inacceptable", a dit le ministre, rappelant que Muavia était responsable de plusieurs attentats contre les forces de sécurité et les musulmans chiites.

Il a de nouveau demandé au gouvernement afghan de remettre le chef des talibans pakistanais Maulvi Fazalullah qui, selon lui, se cache dans les régions frontalières de l'Afghanistan.

APS

LE VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À MOSCOU

Un plan Brahimi discuté par la Syrie et la Russie

Le président syrien Bachar al Assad a envoyé mercredi à Moscou son vice-ministre des Affaires étrangères afin d'évoquer la visite en Syrie de Lakhdar Brahimi, émissaire pour la paix des Nations unies et de la Ligue arabe.

A lors que les principales composantes de l'opposition se montrent peu enthousiastes face aux efforts de Lakhdar Brahimi, les bombardements de l'armée gouvernementale continuent et ont tué mercredi 20 personnes dans un village du nord du pays. Le chef de la police militaire a, quant à lui, fait défection.

La visite à Moscou de Fayçal Makdad, le vice-ministre des Affaires étrangères, a lieu quelques jours après une rencontre à Damas entre Bachar al Assad et Lakhdar Brahimi, qui a apparemment formulé de nouvelles propositions pour mettre fin au conflit qui dure depuis 21 mois en Syrie.

"L'atmosphère a changé et il se passe quelque chose de positif", a déclaré une source interne aux services syriens de sécurité.

Un responsable libanais pro-Assad a précisé que Fayçal Makdad devait demander l'avis de Moscou sur un éventuel accord. Le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov a estimé, samedi, qu'aucun camp ne gagnerait la guerre civile en Syrie et que la Chine et la Russie, alliées de Damas, seraient bien incapables de convaincre Bachar al Assad de quitter le pouvoir même si elles essayaient.

Lakhdar Brahimi, qui n'a pour le moment fait aucun commentaire sur de nouvelles propositions, a également rencontré des opposants autorisés par Damas, qui ne



sont cependant reconnus ni par les rebelles armés sur le terrain ni par la majorité des adversaires de Bachar al Assad, réunis au sein de la Coalition nationale syrienne (CNS).

Depuis sa nomination comme émissaire pour la paix en Syrie, le diplomate algérien privilégie une transition politique, sans exiger le départ de Bachar al Assad, ce que rejette l'opposition.

"Le gouvernement et son président ne peuvent pas rester en place, qu'ils exercent ou non leurs pouvoirs", a dit, lundi, sur sa page Facebook Moaz al Khatib, président du CNS, laissant entendre que l'opposition soupçonne Lakhdar Brahimi d'envisager une telle solution.

Sur le terrain, un bombardement des forces gouvernementales syriennes a fait 20 morts, dont huit enfants au moins, dans le

village d'Al Kahtania, dans la province de Rakka (Nord), a-t-on appris mercredi auprès d'activistes syriens.

L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), proche de l'opposition, a mis en ligne une vidéo sur laquelle on voit des corps ensanglantés allongés sur des couvertures, sans que la date exacte du bombardement ne soit indiquée.

Egalement dans le Nord, dans la province d'Idlib, les insurgés ont relancé une offensive contre la base stratégique de Wadi Deif, dont la capture leur permettrait de contrôler une quantité importante de carburant.

Au moins 190 personnes ont été tuées pendant la seule journée de mardi, selon l'OSDH, qui fait état de près de 45.000 morts depuis le début du conflit.

R. I./Agence

LES QUATRE FRANÇAIS TOUJOURS DÉTENUS AU SAHEL

Aqmi accuse Paris de bloquer les négociations sur les otages

A l'Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), qui détient quatre Français en otage depuis deux ans dans le Sahel, impute aux autorités françaises l'échec des négociations sur leur libération dans une vidéo diffusée mardi par le site mauritanien d'informations Sahara Médias. "Il y a un an environ, nous avons averti la France de notre disposition à négocier et depuis nous attendons sa réponse", a déclaré Abdel Hamid Abu Zeid, l'un des dirigeants d'Aqmi, selon la transcription française de ses propos. La France est responsable de l'arrêt des négociations dans le dossier des otages et Aqmi reste ouverte au dialogue, ajoute-t-il dans cette vidéo de quatre minutes. "Les otages sont vivants pour le moment", a-t-il conclu. Les quatre otages, collaborateurs de Sogea Satom, une filiale de Vinci, ont été enlevés le 16 septembre 2010 dans le nord du Niger, à Arlit. Clément Legrand, un frère d'un des otages, a adressé une vidéo à Sahara Médias le 8 décembre dernier dans laquelle il interpelle la filiale régionale de la nébuleuse islamiste. "Nous ne com-



prenons pas pourquoi tout est bloqué", déclarait-il notamment. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, avait alors assuré que la France agissait "dans la discrétion" pour la libération de ses ressortissants détenus au Sahel. Outre les quatre collaborateurs de Sogea Satom enlevés au Niger, Aqmi détient deux géologues, Philippe Verdon et Serge Lazarevic,

enlevés dans la nuit du 24 novembre 2011 au Mali. Le septième otage, Gilberto Rodriguez Léal, a été enlevé le 20 novembre dans l'ouest malien par le Mujao, le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest. Aqmi a prévenu en octobre la France que toute tentative visant à libérer les otages pourrait conduire à leur mort.

FOOTBALL, COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Bouguerra : "L'absence de Abdoun, une grosse perte"



L'international algérien, Madjid Bouguerra, a qualifié lundi, de "grosse perte" pour la sélection nationale, la défection de Djamel Abdoun lors de la CAN-2013, blessé la semaine dernière lors d'un match du championnat de Grèce de football.

Page 12



PRÉSIDENCE DE LA FAF

Sollicité, Said Alik refuse de postuler

L'ancien président de l'USM Alger, Said Alik, a refusé de postuler au poste de président de la Fédération algérienne de football (FAF), dont les élections sont prévues durant le premier trimestre de l'année prochaine, a-t-on appris mercredi auprès de l'intéressé.

Page 13

FOOTBALL, COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Bouguerra : "L'absence de Abdoun, une grosse perte"

L'international algérien Madjid Bouguerra, a qualifié lundi, de "grosse perte" pour la sélection nationale, la défection de Djamel Abdoun lors de la CAN-2013, blessé la semaine dernière lors d'un match du championnat de Grèce de football.



"J'ai suivi Abdoun avec son club (Olympiakos, ndr) cette saison, et je l'ai eu aussi au téléphone de temps à autre. J'estime qu'il est en train de réaliser une très belle saison. Son absence à la CAN est une grosse perte pour notre sélection", a déclaré Bouguerra lundi lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'APS à Alger. Le capitaine des Verts, qui revient d'une blessure et qui sera lui aussi absent du rendez-vous continental prévu en Afrique du Sud (19 janvier - 10 février), a tenu à "saluer" le comportement de Abdoun qui a demandé à l'entraîneur national de le dispenser de la CAN pour permettre à un autre joueur en meilleure forme de prendre sa place. "C'est une marque d'honnêteté de sa part qu'il faut saluer. Ceci dit, même s'il n'a pas participé aux éliminatoires avec l'équipe, sa présence en Afrique du Sud n'aurait causé aucun problème dans le groupe, car il fait figure d'ancien", a encore expliqué l'actuel

joueur de Lekhwiya (Div. 1, Qatar). Absent des rangs des Verts depuis deux ans, Abdoun a réussi une première partie de saison époustouflante, d'où la décision de l'entraîneur national, Wahid Halilhodzic, de le rappeler dans la liste des 23+1 concernés par le rendez-vous sud africain, avant que le joueur ne déclare forfait en début de semaine, en raison de sa blessure qui devrait l'éloigner des terrains pendant au moins cinq semaines. Durant son absence de l'effectif des Verts, Bouguerra s'est vu remplacer par le jeune défenseur axial de la JS Kabylie, Essaid Belkalem, qui a réussi à bien "s'en sortir", a reconnu l'ancien joueur des Glasgow Rangers (Ecosse). "Belkalem est mon poulain. Il a bien réussi à s'imposer en équipe nationale et je suis très content pour lui", a-t-il dit. Le défenseur central algérien avait connu son camarade des Verts lorsque ce dernier était soigné d'une blessure aux adducteurs au Qatar en 2011. A l'époque, Bouguerra était

d'un soutien moral important pour le jeune joueur de la JS Kabylie, avait reconnu ce dernier. Le natif de Gueugnon (France) a profité de l'occasion pour encourager Farouk Chafai, une autre étoile montante du football algérien qui joue dans le même poste que lui, mais qui a été évincé de la liste des 23 concernés parla CAN. "Personnellement, je ne connais pas Chafai car je soignais ma blessure quand il avait été appelé en équipe nationale, mais j'ai entendu beaucoup de bien de lui, ce qui prouve qu'il a un bel avenir devant lui", a-t-il précisé. "Le plus important pour lui est de ne pas se décourager. Il doit persévérer dans le travail, car si l'entraîneur l'avait appelé lors des fois précédentes, c'est qu'il comptait sur lui en vue des échéances futures de la sélection nationale", a-t-il conseillé.

"Meghni pourrait ne pas être lâché par Lekhwiya"

Par ailleurs, appelé à donner des nouvelles sur son coéquipier à Lekhwiya, Mourad Meghni, l'orateur s'est dit "peiné" pour la situation dans laquelle se trouve son ancien équipier en équipe nationale. "Je suis vraiment triste pour Meghni qui a fourni d'énormes efforts cette saison pour retrouver la plénitude de ses moyens, après avoir été victime de blessures à répétition depuis deux années", a-t-il commenté. "Ses efforts ont payé en renouant avec la compétition, assorti de prestations encourageantes, mais il ressentait encore des douleurs au niveau du genou blessé", a-t-il fait savoir. Bouguerra, qui s'est dit très heureux de retrouver son ami aux entraînements, a poursuivi que ce dernier subit actuellement de nouveaux soins, d'où son absencelors des dernières rencontres du club champion de Qatar en titre.

Le défenseur des Verts s'est dit également "optimiste" quant aux chances de Meghni d'être retenu par Lekhwiya, bien que son contrat expire en fin 2012. "Il ne devrait pas être lâché par Lekhwiya. Il peut même postuler à une quatrième licence réservée aux joueurs étrangers en dépit de l'arrivée du Tunisien Youcef Lemsakni", a-t-il rassuré.

Bouguerra vise la CAN-2015

Madjid Bouguerra a indiqué lundi qu'il ne comptait pas mettre de sitôt un terme à sa carrière internationale, ambitionnant d'aller jusqu'au mondial 2014 et pourquoi pas à la coupe d'Afrique des nations de football de 2015. Evincé pour blessure, de la liste des 23 Algériens concernés par la prochaine édition 2013 en Afrique du Sud, le défenseur algérien compte bien aller jusqu'à l'échéance 2015. "Certes, j'avais prévu de disputer en Afrique du Sud la dernière CAN dans ma carrière, mais en la ratant, je compte bien me rattraper en jouant celle de 2015", a déclaré le capitaine des Verts lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'APS à Alger. "J'ai 30 ans, et je pense avoir encore de belles années devant moi, bien

qu'en Algérie certains ressentent un certain complexe dès que l'on atteint cet âge", a-t-il regretté. Bouguerra (Lekhwiya, Qatar), qui s'apprête à faire son retour à la compétition suite à une blessure aux adducteurs l'ayant éloigné des terrains pendant six mois, n'a pas été retenu pour la CAN-2013, un rendez-vous qui allait être le dernier du genre dans sa carrière de joueur. "Je reprendrai bientôt la compétition, et je compte bien préparer les futures échéances des Verts, notamment à partir de mars prochain contre le Bénin (éliminatoires Mondial-2014)", a-t-il assuré. Outre son désir de participer à une deuxième coupe du monde de rang, d'autant que la prochaine édition aura lieu au Brésil, une terre de football, le défenseur central algérien ne compte pas s'y arrêter là. "Certes, il faudra choisir le moment opportun pour laisser la place aux jeunes qui arrivent, mais ma foi, je me sens encore capable de rendre d'autres services aux Verts. Le dernier mot revient toutefois au sélectionneur", a-t-il précisé. Ambitieux qu'il est, Bouguerra, qui n'a pas regretté au passage son expérience dans le championnat de Qatar où il est à sa deuxième saison, n'exclut pas son retour en Europe, notamment en Angleterre, un championnat qu'il aime tant, selon ses dires. "Bien que je joue au Qatar, mon passage au Glasgow Rangers (Ecosse) et mon expérience en équipe nationale m'ont permis de faire un petit nom en Europe, d'où les contacts que je reçois de temps en temps. Cela me conforte dans mes ambitions de retrouver prochainement l'un des championnats du vieux continent", a-t-il souhaité.

"Mon souhait, entraîner la sélection U-17 à l'avenir"

Le joueur étaye ses dires par "les approches" qu'il avait eues de la part des deux clubs français, le Paris Saint-Germain et l'Olympique de Marseille, informant qu'il n'a pas rejoint le premier pour des "considérations personnelles", tandis que pour le second, il a buté sur le refus de son club Lekhwiya, conjugué à une blessure contractée en fin de saison dernière. Dans le même ordre d'idées, l'orateur a écarté l'éventualité de tenter une expérience dans le championnat algérien, car il prévoit de terminer sa carrière dans un club européen, a-t-il dit. "J'aime beaucoup mon pays, et je n'ai d'ailleurs pas à faire de distinctions entre les clubs algériens. Si j'aurais à exercer en Algérie une fois avoir arrêté ma carrière internationale, je serais plutôt tenté par une expérience à la barre technique de la sélection de moins de 17 ans", a encore affirmé le longiligne défenseur des Verts. "Je préparerais les diplômes nécessaires pour me reconverter en entraîneur. Mon ambition est de travailler à long terme avec une sélection de joueurs de moins de 17 ans, et les suivre jusqu'aux 20 ans. Ouvrir une Académie de football, figure également dans mes projets", a-t-il conclu.

APS

MONDIAL 2013 DE HANDBALL
Les matches des Verts ne seront pas retransmis sur l'ENTV



Les matches de la sélection algérienne de handball masculine de handball, lors du Mondial 2013 en Espagne (11 janvier - 27 janvier), ne seront pas retransmis sur la chaîne de télévision nationale, a-t-on appris mardi auprès du service des sports de l'Entreprise nationale de télévision (ENTV). Les droits de retransmission de cette internationale, détenus, exclusivement par la chaîne qatarie Al Jazeera Sport, n'ont pas été acquis par l'ENTV, précise la même source. Lors du rendez-vous ibérique, l'Algérie, vice-championne d'Afrique, évoluera dans le groupe D, domicilié à Madrid, en compagnie de l'Espagne (pays hôte), de la Croatie, de la Hongrie, de l'Egypte, et de l'Australie. Par ailleurs, l'ENTV a acquis les droits de 10 matches sur les 32 de la 29^e Coupe d'Afrique des nations CAN-2013 de football en Afrique du Sud (19 janvier - 10 février). Les téléspectateurs algériens pourront ainsi suivre en direct les matches de l'équipe nationale (trois du premier tour), en plus de trois autres rencontres des autres groupes qui seront désignées. Un match des quarts de finale, une demi-finale, le match pour la 3^e place et la finale, seront également retransmis sur le petit écran. Lors de ce tournoi, l'Algérie jouera dans le groupe D, avec la Côte d'Ivoire, la Tunisie, et le Togo.

MATCH DE PRÉPARATION À JOHANNESBURG
Le Maroc rencontrera la Zambie et la Namibie

Le Maroc jouera deux matchs amicaux en Afrique du Sud pour préparer la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2013) qui se déroulera dans ce pays du 19 janvier au 10 février prochains, indique-t-on à la Fédération royale marocaine de football. La sélection rencontrera la Zambie, champion d'Afrique en titre, le 8 janvier à Johannesburg avant d'affronter le 12, soit quatre jours plus tard, la Namibie, sélection ayant remplacé l'Ethiopie qui était initialement prévue pour ce deuxième match. Le stage de préparation des Marocains prendra fin le 17 janvier, soit deux jours avant leur premier match officiel contre l'Angola le 19 janvier. Le Maroc évoluera dans le groupe A aux côtés de l'Afrique du Sud (pays hôte), le Cap Vert et l'Angola.

APS

PRÉSIDENTE DE LA FAF

Sollicité, Saïd Allik refuse de postuler

L'ancien président de l'USM Alger, Saïd Allik, a refusé de postuler au poste de président de la Fédération algérienne de football (FAF), dont les élections sont prévues durant le premier trimestre de l'année prochaine, a-t-on appris mercredi auprès de l'intéressé.

"J'ai été sollicité par certains présidents de clubs pour postuler au poste de président de la FAF, mais je refuse, car j'estime que ce n'est pas le moment pour moi de le faire", a affirmé à l'APS Saïd Allik. La FAF a fixé la date du 7 février 2013 comme dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidatures pour la présidence de la FAF. Aucun candidat ne s'est manifesté, pour le moment, à la présidence de l'instance fédérale. L'actuel président de la FAF, Mohamed Raouraoua, ne s'est pas encore prononcé sur ses intentions de briguer ou non un nouveau mandat. Par ailleurs, Allik, actuellement à la tête du club sportif amateur (CSA/USMA), relève le parcours "positif" de l'équipe de football, capable, selon ses propos de jouer pour le titre. "L'USMA a réalisé une belle première partie du championnat, en témoigne la 3^e place qu'elle occupe au terme de la phase aller. Je pense que l'équipe a les moyens de rivaliser pour le titre, qui va se jouer à mon sens, entre 5 formations", a-t-il souligné.



ÉQUIPE NATIONALE DU TOGO

20 joueurs pour affronter Oman en amical



L'entraîneur de l'équipe togolaise de football, le Français Didier Six, a retiré deux joueurs de la liste des 22, retenus pour le match amical face à Oman le 29 décembre à Sohar, en vue de la

29^e Coupe d'Afrique des nations CAN-2013 en Afrique du Sud (19 janvier - 10 février), a annoncé mardi la fédération togolaise de football (FTF). La non convocation de ces deux joueurs

fait suite à l'affaire qui a éclaté entre certains joueurs togolais et la FTF. En effet, Didier Six attend la réponse d'Emmanuel Adebayor, Kossi Agassa et Jacques-Alaixys Romao pour compléter sa liste. Ces joueurs sont montés au créneau, en raison du non paiement de la prime du match amical contre le Maroc (1-0), disputé le 14 novembre dernier à Casablanca. Adebayor et d'autres joueurs ont menacé de ne pas rejoindre l'équipe des Eperveriers à la CAN, tout en accusant de malversation certains cadres de la fédération. A noter la présence dans cette liste du milieu du terrain offensif du CA Batna (Ligue 1 algérienne), Mani Sapol. Lors de la CAN-2013, le Togo évoluera dans le groupe D, domicilié à Rustenburg (Nord-Ouest), en compagnie de l'Algérie, la Côte d'Ivoire, et la Tunisie. Les Togolais entameront la compétition le 22 janvier prochain face à la Côte d'Ivoire, au stade de Royal Bfokeng de Rustenburg.

LIGUE 2, RC ARBAË

La LFP reconnaît les réserves sur l'USMAN

Le président du RC Arbaâ, Sid Ali Ouahsi, s'est dit mardi "confiant" quant à l'aboutissement des réserves formulées par son équipe sur le joueur de l'USM Annaba Hamza Ouanas à l'issue du match perdu en déplacement (1-0) vendredi passé lors de la 15e journée du championnat de Ligue 2 algérienne de football. Le joueur a pris part à la rencontre alors qu'il était sous le coup d'une suspension, selon la direction du RCA. "Bien que la Ligue du football professionnel (LFP) n'ait fait aucune allusion aux réserves que nous avons formulées contre le joueur de l'USMAN dans son rapport de mardi, nous restons confiants quant à avoir gain de cause dans cette affaire", a déclaré le président du champion d'automne à l'APS. "Un verdict dans ce sens devrait tomber dans les prochains jours, d'autant que les responsables de la LFP chargés de traiter notre dossier ont qualifié de fondées nos réserves", a-t-il ajouté. Le premier responsable du nouveau promu avance que le joueur Ouanas a écopé d'un quatrième avertissement, synonyme d'une suspension automatique d'un match, lors de la 11e journée face au MO Constantine, mais il n'a jamais purgé sa suspension. Par ailleurs, et évoquant le volet du recrutement en vue de la période des transferts d'hiver, Ouahsi a prédit une arrivée "imminente" de deux nouvelles recrues à savoir, l'attaquant du MC Saïda, Mohamed Cheraitia et le milieu de terrain du MO Constantine, Bourenane. "On a tout conclu avec les deux joueurs, il ne leur reste que récupérer leurs lettres de libération de leurs clubs respectifs pour s'engager officiellement avec nous", a-t-il précisé, informant au passage que son équipe entrera en stage bloqué à Relizane la semaine prochaine pour préparer la deuxième partie de la saison. Le RCA a créé la surprise au cours de la phase aller qu'il a terminée à la première place avec 31 points et à trois longueurs du second le MO Béjaïa, et ce, pour sa première saison dans le deuxième palier. "Au départ notre objectif était de se maintenir en Ligue 2, un pari réussi jusqu'à présent. Maintenant si l'accession nous tend les bras, on ne dira pas non bien sûr", a conclu le président des gars de l'Arbaâ domiciliés cette saison au stade de Bologhine (Alger) en raison de la fermeture de leur stade pour des travaux de réaménagement.

OLYMPIQUE DE MARSEILLE, TRANSFERT DE KADIR

La transaction pourrait se conclure pour 500.000 euros

Le milieu international algérien du FC Valenciennes (Ligue 1 française de football), Fouad Kadir, devrait s'engager incessamment avec l'Olympique de Marseille, pour un montant de 500.000 euros, rapportent mardi les médias locaux.

La direction de Valenciennes aurait trouvé un accord final avec son homologue marseillaise pour céder le milieu algérien en contrepartie de cette somme, précise la même source. Fouad Kadir (28 ans), dont le contrat avec Valenciennes arrivera à son terme en juin prochain, signerait son contrat avec le club phocéen avant son départ pour l'Afrique du Sud, prévu le 3 janvier prochain, pour prendre part avec l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2013 (19 janvier - 10 février). Fouad Kadir (28 ans) a fait part, dimanche soir sur le plateau de la chaîne cryptée Canal+, de son désir de rejoindre Marseille. "Les dirigeants de l'OM sont en pourparlers avec mon agent. J'espère qu'ils aboutissent prochainement ce qui me permettra de rejoindre le club phocéen dès le mercato d'hiver. L'OM est le choix du cœur. J'espère bien porter ses couleurs, car même mon club sera gagnant dans ce transfert, dans la mesure où mon contrat à Valenciennes prendra fin en juin prochain", a souligné Kadir, lors de l'émission sportive Canal Football Club. De son côté, le président de l'OM, Vincent Labrune, a confirmé l'éventuel engagement du milieu international algérien. "Nous envisageons de recruter deux



joueurs, un gardien de but numéro 2 et un milieu offensif qui a de grandes chances d'être Fouad Kadir", a-t-il indiqué sur l'antenne de OM Tv. APS

OLYMPIQUE LYONNAIS

Ghezzal : "Jouer pour l'équipe nationale algérienne m'intéresse"

L'attaquant algérien de l'Olympique lyonnais (Ligue 1 française de football), Rachid Ghezzal, a affiché son désir de rejoindre les rangs de l'équipe nationale de football, en vue des prochaines échéances. "Bien sûr que la sélection algérienne m'intéresse. Je connais des joueurs qui la composent comme Ryad Boudebouz, mais aussi Faouzi Ghoulam, contre qui j'ai joué plusieurs fois chez les jeunes catégories", a affirmé Ghezzal. Formé à l'Olympique lyonnais, professionnel depuis le début de la saison, Rachid Ghezzal (20 ans) découvre la Ligue 1 et le monde "pro" tout en gardant un œil attentif sur l'équipe d'Algérie qu'il compte rejoindre si l'opportunité se présente "après la CAN

2013". Avec sept matches à son actif dont cinq en tant que titulaire, le frère cadet de l'attaquant international Abdelkader Ghezzal (AS Bari/Serie B italienne) estime "qu'il s'est plutôt bien acclimaté et que ses coéquipiers lui ont facilité la tâche". Toutefois, Rachid Ghezzal, qui a une bonne marge de progression, estime qu'il devrait bénéficier d'assez temps du jeu pour postuler à une place chez les Verts. "Il me faut vraiment davantage de temps de jeu pour m'imposer à l'OL et rejoindre l'équipe algérienne. Mais, cette équipe me plaît et elle m'intéresse et ça ferait plaisir à ma mère de voir ses deux fils jouer avec l'Algérie", a-t-il souligné au site spécialisé La Gazette du Fennec.



TOUX GRASSE, TOUX SÈCHE

Trouver et soigner les causes...

Toux grasse ou toux sèche, on a beau la soigner à grands renforts de sirops, la toux s'incrute. Et pour cause : la toux ça ne se soigne pas, c'est à sa cause qu'il faut s'attaquer !

Quelle soit grasse ou sèche, la toux n'est autre que le symptôme d'une maladie, généralement respiratoire. Plus précisément, il s'agit d'un réflexe déclenché par une irritation des voies respiratoires et qui a pour fonction d'évacuer ce qui les encombre. Pour en venir à bout, c'est donc la cause de cette irritation qu'il faut déterminer et traiter.

Comment différencier toux grasse et toux sèche ?

Aussi désagréable que la toux sèche, la toux grasse se distingue par la présence d'expectorations, c'est-à-dire de sécrétions qui sont évacuées par la toux.

Mis à part cette particularité, le mécanisme sous-jacent est le même. En revanche, les maladies qu'elles cachent sont différentes. Impossible bien entendu de lister l'ensemble des affections sous-jacentes à une toux mais voici un petit aperçu des cas les plus fréquents.

Les affections pouvant causer une toux sèche...

- Une toux sèche qui survient principalement le jour peut être le signe d'une affection de type rhume, pharyngite ou laryngite ;
- Si elle sévit surtout la nuit et s'accompagne d'une gorge irritée et d'une voix rauque, elle peut être le signe d'un reflux gastro-oesophagien ;
- Elle survient la nuit et s'accompagne d'un nez bouché, ce peut être le signe d'une allergie aux acariens et alors cacher un asthme, mais elle peut être aussi la conséquence de la présence d'un corps étranger dans le conduit auditif (chez les jeunes enfants, principalement) ;
- La toux peut également survenir juste après le début d'un nouveau traitement et peut donc être un effet indésirable de ce traitement.

Quid de la toux grasse ?

- Une toux suit de quelques jours une affection ORL avec ou sans toux sèche peut simplement être la continuation de la maladie ;
- La toux est accompagnée de fièvre et s'intensifie à l'air froid ou en position couchée, elle peut être due à une bronchite ;
- La toux se déclenche à l'effort et s'accompagne d'essoufflement, elle peut être le signe d'une affection des bronches de type broncho-pneumopathie obstructive (BPCO).

Quest-ce que la BPCO ?

La BPCO est une maladie obstructive qui se caractérise par un trouble ventilatoire obstructif (TVO), non ou peu réversible, et un déclin accéléré du VEMS, associé en général à une bronchite chronique ou à un



emphysème.

La BPCO est souvent diagnostiquée tardivement car les symptômes apparaissent quand la fonction respiratoire est déjà dégradée.

La BPCO est une maladie grave, mais qui peut être prévenue et traitée.

La bronchite chronique obstructive ou bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est devenue un véritable problème de santé publique. Cette maladie se développe de façon insidieuse, en particulier chez les fumeurs. Lorsqu'elle n'est pas prise en charge de façon précoce, elle peut devenir très invalidante et avoir des incidences sur la vie privée et professionnelle. Pour la société son coût est exorbitant.

Quels risques à moyen et à long termes ?

Il y a d'abord le coût économique exorbitant de la bronchite chronique obstructive en plus de devenir très invalidante pour les

chez les personnes fumant plus de 20 cigarettes par jour (50%).

La BPCO doit être prise très au sérieux car petit à petit les bronches s'obstruent et se fragilisent. Cela peut conduire à des infections à répétition chaque hiver et même évoluer vers une insuffisance respiratoire chronique. Dans certains cas, la bronchite chronique obstructive peut même évoluer vers un cancer broncho-pulmonaire.

Cancer broncho-pulmonaire (CBP)

Le CBP est la première cause de décès par cancer chez l'homme et la deuxième, après le cancer du sein chez la femme. Le risque de CBP augmente avec l'intensité de la consommation tabagique mais plus encore avec sa durée. Ce risque est important à partir de 20 paquets-années (paquets-années = nombre de paquets de cigarettes par jour multiplié par le nombre d'années de tabagisme).

Il existe plusieurs variétés de cancers broncho-pulmonaires :

- Les carcinomes épidermoïdes : les plus fréquents (40 %). Ils peuvent être distaux ou plus souvent proximaux, avec un bourgeonnement endo-bronchique. Ces tumeurs sont souvent nécrosées. Il existe fréquemment des lésions de métaplasie et parfois de carcinome in situ sur la muqueuse bronchique à proximité ou à distance de la tumeur ;
- Les adénocarcinomes (20 %). Ils peuvent être proximaux ou plus souvent distaux, parfois développés sur une cicatrice. La distinction entre un adénocarcinome primitif et la métastase pulmonaire d'un adénocarcinome extra thoracique peut être difficile ;
- Les carcinomes anaplasiques à petites cellules (20 %). Ils sont le plus souvent proximaux. Il s'agit d'une tumeur rapidement évolutive avec une extension rapide, ganglionnaire médiastinale et métastatique. Ils appartiennent au cadre des tumeurs neuro-endocrines qui comprend dans un ordre d'agressivité croissante : les tumeurs carcinoïdes, les tumeurs carcinoïdes atypiques et les carcinomes à petites cellules ;
- Les carcinomes à grandes cellules (15 %). Ils forment un groupe hétérogène ;
- Les carcinomes bronchiolo-alvéolaires (5 %). Il s'agit de tumeurs périphériques développées au niveau des bronchioles terminales où des alvéoles ;
- Les tumeurs mixtes. Elles ont des composantes histologiques variées. Le radiologue doit repérer une image anormale, évoquer sa nature tumorale, guider les prélèvements, faire le bilan d'opérabilité et assurer la surveillance du CBP sous traitement.

NOUVELLE ÉDITION DU CONCOURS NATIONAL DE LA PEINTURE

Peintres en herbe, à vos chevalets !

Les jeunes dessinateurs en herbe gagneraient à dépoussiérer leurs chevalets pour se préparer à la nouvelle édition du concours national de la peinture pour enfants qui sera lancée prochainement à partir d'Oran, a-t-on appris selon ses organisateurs.

Il s'agit de la 11^e édition de cette épreuve artistique annuelle qui débouchera, en juin prochain, sur l'exposition des meilleures œuvres au Salon national du dessin d'enfants, a précisé l'association des arts plastiques Libre pinceau, organisatrice de la manifestation.

Ce concours, ouvert tout au long du premier trimestre, draine chaque année plus de 1.200 candidats des quatre coins du pays avec pour objectif de promouvoir les jeunes talents dans le domaine des arts plastiques, a souligné Nasreddine Bentayeb, président de l'association. Au total, plus de 15.000 élèves, âgés de 7 à 15 ans, ont déjà participé aux précédentes éditions, sous le contrôle d'un jury de spécialistes en la matière, dont des enseignants des beaux-arts et des cadres de l'éducation, a fait savoir M. Bentayeb. Les œuvres des lauréats seront sélectionnées selon chaque catégorie d'âge pour être dévoilées au public lors du Salon national



du dessin d'enfants, organisé à Oran le 1^{er} juin de chaque année à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant.

Cette initiative permet aux élèves et collégiens de "traduire leur ressenti par rapport à des thèmes d'actualité, tels ceux de la sécurité routière, l'environnement, l'eau et la désertification", a expliqué M. Bentayeb, rappelant que le cinquantenaire de l'Indépendance a été mis à profit pour aborder "les sacrifices consentis par le peuple algérien durant la lutte de libération nationale".

L'association Libre pinceau, qui bénéficie de l'appui du ministère de la Culture, escompte, par ailleurs, la reconduction du soutien d'autres partenaires, à l'instar de

l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) en vue de la préparation du prochain Salon.

L'édition 2007 de cette manifestation avait permis de débusquer vingt dessinateurs algériens talentueux, dont les œuvres ont été par la suite exposées à la Biennale internationale de Beyrouth (Liban), a rappelé M. Bentayeb.

Créée en 2000, cette association abrite également des ateliers d'initiation et de perfectionnement aux arts plastiques qui sont consolidées par des sorties thématiques au Musée national Ahmed-Zabana et à l'Ecole régionale des beaux-arts d'Oran.

APS

RENCONTRE AUTOUR DU DRAMATURGE MUSTAPHA KATEB

Un militant au service du théâtre algérien



Les participants au 2^e Colloque national sur le défunt homme de théâtre et acteur Mustapha Kateb ont mis en exergue, mardi à Souk-Ahras, "la détermination de ce grand dramaturge à défier durant toute sa vie l'administration coloniale pour enrichir le théâtre algérien". M. Lamine Bechichi, ancien ministre de l'Information, intervenant dans le cadre des travaux de ce colloque de deux jours, initié par la Direction de la culture en collaboration avec le Cercle de l'initiative culturelle Taghaste, a souligné que Mustapha Kateb a enrichi le théâtre algérien en

"posant dès 1958 la première pierre de ce qui sera la troupe du FLN, durant la glorieuse Révolution".

M. Bechichi a rappelé que Mustapha Kateb, qui a commencé très tôt sa carrière théâtrale aux côtés du doyen Mahieddine Bachtarzi, était "constamment armé de courage, d'audace et de fermeté dans ses positions". Il a ajouté que la création de la troupe du FLN était avant tout "motivée par la volonté de faire connaître la cause algérienne". De son côté, Yacine Khedäria, de l'université de Tizi-Ouzou, rappelant que ce dramaturge avait fondé en

1948 la troupe du théâtre arabe, a mis l'accent, devant des membres de la famille de Kateb, sur la contribution du défunt dans la renaissance du théâtre algérien lorsqu'il avait été nommé directeur du TNA en 1963. Une institution qu'il a dirigée en créant de nombreuses pièces, jusqu'en 1972.

Les participants à cette rencontre ont estimé que cette personnalité "n'a pas bénéficié de tout l'intérêt qu'elle mérite", recommandant dans ce contexte la tenue de "rencontres d'envergure, nationale ou internationale, sur l'apport de Mustapha Kateb au théâtre algérien". Le représentant du ministère de la Culture, Brahim Noual, a indiqué, à ce propos, que les responsables du secteur de la culture "apporteront leur aide à toute initiative rendant hommage à ce grand patriote et homme de culture qui demeure un "flambeau éclairant la voie aux plus jeunes"". Mustapha Kateb est né le 8 juillet 1928 à Souk-Ahras. Entre 1958 et 1962, il est responsable de la troupe de théâtre du FLN qui crée *Ouled El Casbah*, *El Khalidoun* et *Dem el ahrar* qui portent la voix de la Révolution algérienne dans les salles de spectacles et des théâtres des pays frères et amis. Un film documentaire sur la vie de Mustapha Kateb a été projeté à l'issue des communications programmées pour cette deuxième et dernière journée du colloque qui a également donné lieu à un hommage appuyé à Lamine Bechichi, connu aussi pour ses apports à la culture en Algérie.

APS

BANDE DESSINÉE

Grand intérêt chez les jeunes de Aïn-Témouchent

L'exposition de bandes dessinées, organisée dans le cadre de la 2^e édition du Festival national de la bande dessinée (FNBD) de Aïn-Témouchent, a suscité un grand intérêt chez les jeunes, a-t-on constaté, mardi, à la bibliothèque Malek-Bennabi. Cette manifestation a drainé de nombreux jeunes curieux non seulement de contempler les tableaux affichés par les participants, mais également sur la manière dont ils sont dessinés par les artistes.

Entièrement disposés devant ces jeunes, les exposants répondaient à toutes les questions des visiteurs qui écoutaient avec attention leurs explications. Parmi les thèmes développés par les participants à cette deuxième édition tenue sous le slogan "Valorisation du 50^e anniversaire de l'indépendance nationale", plusieurs batailles de la glorieuse Guerre de libération nationale et les glorieux chouhada tombés au champ d'honneur. Cette manifestation qui comprenait des affiches de bandes dessinées en concours pour les trois prix du festival, ainsi que d'autres hors concours, a traité aussi de certains maux sociaux guettant les jeunes, à l'instar de la drogue et la toxicomanie.

En présence d'une quarantaine de jeunes, âgés entre 13 et 30 ans, représentant 24 wilayas, cette nouvelle édition permettra aux participants d'échanger les idées et expériences dans le domaine de la bande dessinée. Ces jeunes sont tous adhérents dans des structures juvéniles de leurs wilayas respectives, a-t-on indiqué.

Un jury composé de bédéistes et de spécialistes désignera les lauréats de ce concours doté de prix d'une valeur respective de 50.000, 30.000 et 20.000 dinars. Des cadeaux symboliques seront également remis aux participants. Le FNBD est marqué également par l'ouverture, au niveau de la grande place de la bibliothèque Malek-Bennabi, d'ateliers libres pour enfants en vue de détecter de jeunes talents et de les encadrer.

Outre une campagne de reboisement dans le cadre de l'opération "Un arbre pour chaque chahid", des visites touristiques à travers la wilaya d'Aïn-Témouchent figurent au programme de cette manifestation.

CAPITAINE SUCRE, DE ABDELKADER DJERIOU

Une nouvelle création du TR Guelma

Le Théâtre régional de Guelma (TRG) met la dernière main à une nouvelle création destinée aux enfants, intitulée *Capitaine Sucre*, dont la première est prévue à la fin du mois de décembre, ont indiqué, mardi, les responsables de cet établissement culturel.

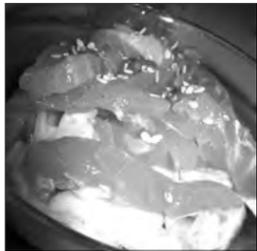
Selon Ali Bouraoui, directeur du TRG, cette pièce "aura toutes les caractéristiques d'une œuvre professionnelle, grâce à l'engagement d'une équipe homogène et reconnue au plan national, qui a su tirer la quintessence d'un texte de Saïd Derradji".

Le comédien et metteur en scène Abdelkader Djeriou a indiqué à l'APS avoir mis "toute son expérience cinématographique et théâtrale, notamment dans le film *Zabana*, ainsi que (sa) formation universitaire dans le domaine du théâtre à l'université de Sidi Bel-Abbès, pour donner à cette pièce tout l'attrait d'une œuvre réussie". Cette pièce d'une durée de 50 minutes est interprétée en langue arabe par sept comédiens. Elle porte un message éducatif destiné à aider l'enfant à domestiquer la peur, à travers le personnage-enfant de Sucre qui fait partie d'une équipe s'initiant au kung fu. La trame est bien servie par une scénographie signée Abderrahmane Zaâboubi et une musique de Salah Samaï.

La pièce *Capitaine Sucre* est la troisième création de l'année 2012 du théâtre régional Mahmoud-Triki de Guelma, après *Rabie Roma*, primée pour la meilleure musique et la meilleure mise en scène au Festival national du théâtre professionnel d'Alger et Hattat Louine, réalisée en collaboration avec la coopérative de l'animation culturelle, dont la première a été présentée le 20 décembre dernier.

Cuisine

Salade de saumon



Ingrédients :

2 tasses de saumon cuit émietté
2 œufs durs en dés
Un demi concombre épluché, épépiné et coupé en dés moyens
1 poivron rouge en coupé dés
5 c. à soupe de mayonnaise légère
Sel, poivre et paprika

Préparation :

Mettre le saumon cuit dans un bol à mélanger. Ajouter les œufs et mélanger doucement.

Ajouter le reste des ingrédients et mélanger.

Servir sur un lit de laitue.

Beignets de bananes



Ingrédients :

5 bananes mûres
200 g de farine
2 œufs
100 g de sucre
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
Huile de friture

Préparation :

Ecraser les bananes en purée avec une fourchette dans un bol.

Ajouter ensuite les œufs entiers, puis le sucre, puis la farine en continuant à mélanger.

Ajouter enfin l'eau de fleurs d'oranger mélanger encore avec une cuillère à soupe (cette cuillère servira avec une autre cuillère à soupe à former les beignets sur l'huile).

Faire chauffer de l'huile dans une poêle, et former des petites galettes avec donc l'aide des deux cuillères à soupe. Laisser dorer quelques minutes puis retourner le beignet pour le laisser dorer de nouveau (mais pas trop), et les disposer dans une assiette avec du papier absorbant.

Ps : Ces beignets sont excellents tièdes, et même froids !

PETITS BOBOS

Prévenir plutôt que guérir

Mycoses, verrues, piqûres et compagnie. L'humidité et la fréquentation des lieux publics (piscines et douches) entraînent en effet leur lot de petites misères. Quelques précautions peuvent aider à les prévenir.

Les piqûres d'insectes

La plupart du temps bénignes, les piqûres de moustiques peuvent cependant s'infecter, et certains insectes, comme l'abeille et la guêpe, provoquent chez certains des réactions allergiques graves. Afin de diminuer la douleur et l'inflammation causées par les piqûres des moustiques communs, appliquez immédiatement des glaçons ou des compresses d'eau froide sur la piqûre. S'il s'agit d'une piqûre d'abeille, retirez le dard le plus rapidement possible avec une pince à épiler. Consultez un médecin si vous êtes allergique, si vous avez été piqué dans la gorge ou dans la bouche, si les piqûres sont nombreuses et présentent un gonflement excessif.

Le pied d'athlète

Bien connu des sportifs, le pied d'athlète est causé par un champignon qui se développe à la faveur de chaleur et de l'humidité. Le champignon provoque des rougeurs et des démangeaisons. Il cause parfois des fissures douloureuses, surtout entre les deux derniers orteils. On doit traiter le pied d'athlète, car le champignon peut s'étendre à d'autres parties du corps comme le pli de l'aîne. Pour prévenir le pied d'athlète, voici quelques règles à suivre : lavez vos pieds tous les jours et surtout, séchez bien les espaces entre les orteils. Évitez de porter



des chaussures fermées et préférez des sandales pendant la saison estivale. Ne marchez pas pieds nus autour des piscines publiques et gardez-les si vous utilisez des douches communes.

Les verrues

Plus fréquentes chez les enfants et les jeunes adultes, les verrues sont causées par un virus (papillomavirus) et peuvent prendre plus de cinquante formes différentes. Les verrues communes ont une surface rude et peuvent apparaître sur n'importe quelle partie du corps, quoiqu'elles affectionnent surtout les mains. Les verrues se propagent par contact direct avec une personne infectée mais on l'attrape parfois dans des lieux publics (bords de piscines et douches). Les verrues disparaissent parfois d'elles-mêmes, sans traitement particulier, mais certaines se multiplient rapidement et réapparaissent même après un traitement. Évitez les contacts avec

une personne infectée et ne vous promenez pas pieds nus dans les endroits publics.

Les allergies au soleil

La lucite estivale est une réaction cutanée à l'exposition au soleil. Elle provoque des démangeaisons aux endroits exposés, surtout le décolleté et les bras et régresse habituellement lorsque le processus de bronzage est amorcé. S'il y a lieu, le médecin pourra vous prescrire des crèmes appropriées. Certains médicaments peuvent augmenter la sensibilité au soleil. Les médicaments sur ordonnance contiennent normalement un avertissement à cet effet, ce qui n'est pas le cas pour les médicaments en vente libre. Demandez conseil à votre pharmacien en cas de doute.

L'herbe à puce

L'herbe à puce cause une irritation et des démangeaisons aux endroits qui ont été en contact avec la plante. Vous pouvez éviter une réaction allergique si vous vous lavez promptement les parties atteintes à l'eau et au savon. Vous pouvez appliquer aussi une pâte faite de trois cuillerées de bicarbonate de soude et d'une cuillerée à thé d'eau. Ne portez pas vos mains à votre visage, vos yeux ou votre bouche. Prenez soin de laver tous les vêtements et les chaussures à l'eau très chaude en utilisant un savon détergent. Consultez votre médecin si les lésions sont très rouges et luisantes. Le seul moyen de prévenir une allergie à l'herbe à puce est de savoir la reconnaître.

CAMPING

Une trousse de premiers soins

Planifiez avant de faire du camping. Soyez prêt à soigner les blessures et les allergies. Ayez une trousse de premiers soins contenant des préparations qui permettent de traiter les allergies aux aliments et aux insectes. Dans les sorties de groupe, les moniteurs doivent savoir à quels aliments et à quels insectes un enfant est allergique et lesquels pourraient causer sa mort. Les moniteurs doivent être en mesure de traiter ces allergies.

Veillez à ce que chaque enfant se

tienne loin du feu. Enseignez à vos enfants les principes de sécurité du camping: utilisez du sable ou de l'eau pour bien éteindre le feu de camp.

- Lorsque vous quittez le terrain de camping, soyez toujours accompagné.

- Les guêpes aiment le parfum et les couleurs vives.

- Les aliments attirent les animaux sauvages et les insectes. Si possible, rangez-les dans la glacière placée dans votre voiture, et non dans la tente.



Trucs et astuces

Réfrigérateur et congélateur



Attacher un vieux bas au bout d'un bâton avec une bande élastique. Glissez-le dessous et derrière le réfrigérateur pour vous débarrasser de la mousse et des saletés qui pourraient nuire à la circulation de l'air qui est nécessaire au moteur.

Ouvre-boîte



Il est souvent l'appareil le moins nettoyé de la cuisine. Il est donc facile pour les germes de s'y multiplier. Utilisez une vieille brosse à dent et une eau chaude savonneuse pour le nettoyer après chaque usage.

Chaudrons casseroles ou marmites



Les aliments collés ou brûlés, s'enlèvent aisément en couvrant le fond de la casserole avec du soda et en ajoutant juste assez d'eau pour couvrir. Laissez reposer 3 heures. Avec une spatule en plastique, grattez doucement la nourriture collée.

Ustensiles en cuivre



Les laver en les frottant avec de la pâte dentifrice ou en les vaporisant généreusement avec une solution composée de 2 tasses de vinaigre et 3 c. à soupe de sel de table. Laissez tremper quelques temps et frottez.

Page animée par Ourida Aït Ali A.

Boson de Higgs : des nouvelles en provenance du Japon

Il y a un mois débutait à Kyoto au Japon l'Hadron Collider Physics Symposium (HCP). Ce fut l'occasion pour plusieurs physiciens de présenter l'état des recherches sur le boson de Higgs et sur les signes d'une physique au-delà du modèle standard au LHC.

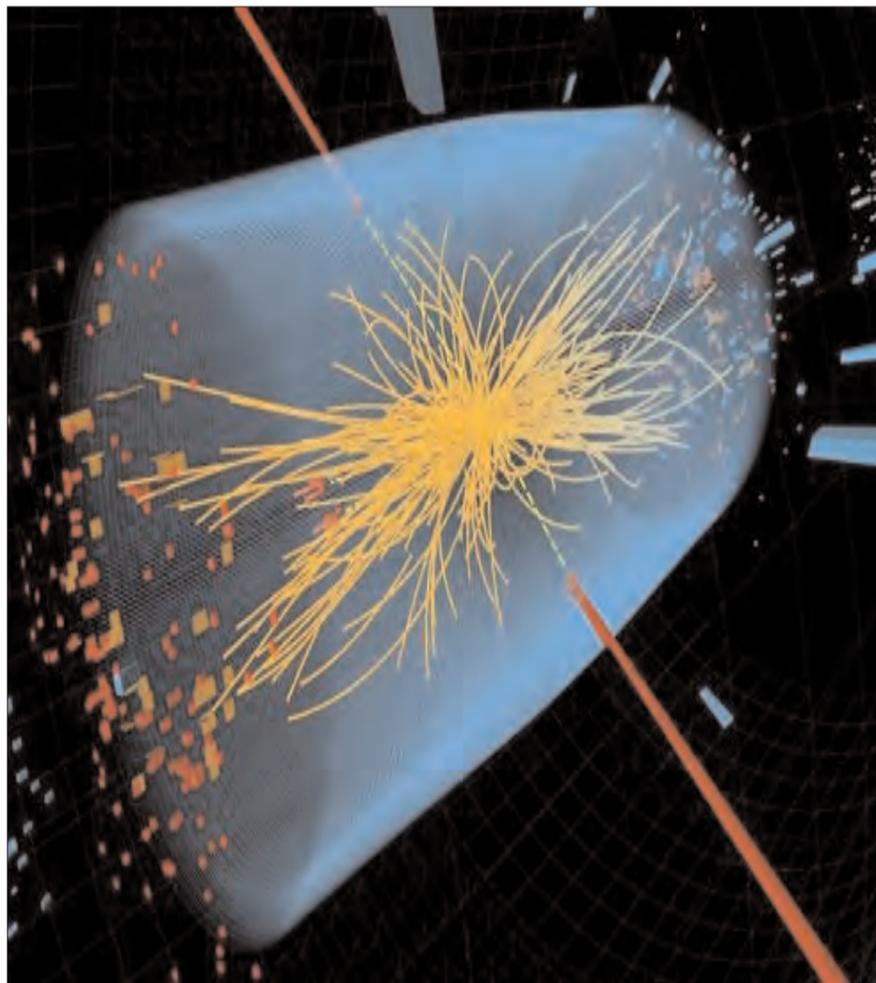
Le boson de Higgs, clé de l'univers

Le 4 juillet 2012, le Cern avait officiellement annoncé qu'un tout nouveau boson avait été trouvé dans les feux d'artifices de particules produits par les collisions de faisceaux de protons du LHC dans les détecteurs CMS et Atlas. Les premiers résultats laissaient espérer que l'on avait enfin débusqué le mythique boson de Peter Higgs.

Si tel était bien le cas, on était donc sur le point d'obtenir une preuve convaincante de l'existence d'un champ postulé pendant les années 1960 par Peter Higgs, François Englert, Robert Brout et quelques autres physiciens pour rendre compte de la masse des particules élémentaires.

Il restait cependant quelques doutes. Il s'agissait d'un boson, mais de quel spin ? De quelle parité ? En physique des particules élémentaires, les lois de la relativité et de la mécanique quantique imposent, via des considérations de symétrie, qu'une particule est caractérisée par sa masse et son moment cinétique intrinsèque, son spin. On doit aussi spécifier une autre quantité, la parité. Elle est reliée au possible changement de comportement d'une particule élémentaire dans une expérience lorsqu'on la réalise à nouveau en prenant l'image des appareils utilisés dans un miroir. Le boson de Higgs standard doit être de spin nul et de parité positive.

Incertitude sur le spin de la particule du Cern. En juillet, on ne savait toujours pas si la particule était de spin 0 ou de spin 2.



Dans le premier cas, on ne savait pas non plus si l'on avait affaire à une quantité pseudoscalaire, c'est-à-dire de parité

négative, ou non. Dans le second cas, un boson de spin 2 devait probablement être un graviton de Kaluza-Klein, ce qui aurait

été surprenant car un tel graviton observable au LHC n'émerge que dans une théorie à basse masse de Planck avec des dimensions spatiales supplémentaires. Or, dans cette éventualité, on aurait dû voir des minitrous noirs en train de se désintégrer... Mais la question qui préoccupait sans doute le plus les chercheurs à ce moment-là concernait la façon dont se désintégrait le nouveau boson. S'il s'agissait bien du Higgs, des anomalies dans le canal de sa désintégration en photons pouvaient indiquer que de la nouvelle physique était à portée de main, comme de la supersymétrie ou des univers parallèles comme celui d'un des modèles de Randall-Sundrum.

Après le boson de Higgs, la supersymétrie ?

Après la découverte du boson de Higgs, celle de la supersymétrie est la plus attendue avec le LHC. Découvrir un monde de superparticules permettrait très probablement de résoudre les énigmes de la matière noire et de l'énergie noire, et rendrait la théorie des supercordes presque inévitable, si l'on en croit le physicien Michael Duff.

Malheureusement, en juillet 2012, aucun signe de ces particules mythiques ne se montrait dans les analyses des données recueillies dans les collisions à 8 TeV depuis le début de l'année. Tout le monde attendait donc l'Hadron Collider Physics Symposium de Kyoto, début novembre 2012. Peut-être, alors, en apprendrait-on plus, après de nouvelles analyses.

Prédire les épidémies de méningite et de paludisme... par satellite

Certaines maladies épidémiques, comme la méningite ou le paludisme, sont dépendantes des conditions climatiques. Les scientifiques essaient donc de développer des outils pour prévoir leur émergence jusqu'à 2 mois à l'avance en utilisant les données satellite.

Chaque année ou presque, c'est la même rengaine. L'Afrique est en proie à une épidémie de méningite, qui commence aux alentours du mois de novembre et se prolonge jusqu'en avril. Principale région touchée : le sud du Sahel, dans une ceinture s'étendant d'ouest en est du continent, du Sénégal jusqu'à l'Éthiopie.

Même si les chercheurs n'en ont pas compris les vraies raisons, il semble que ces pandémies apparaissent alors que le climat est sec et que les vents balayent beaucoup de poussière. La méningite serait donc liée à des facteurs environnementaux et climatiques, en l'occurrence la sécheresse, à l'instar du paludisme, dont l'expansion est

consécutif à une grande humidité et des températures élevées permettant la prolifération des moustiques.

Les scientifiques souhaitent donc mieux anticiper les événements météorologiques pour prédire les points de départ géographique et chronologique des épidémies. Si en soi la performance n'a rien de simple, les perturbations dues au réchauffement climatique compliquent encore la tâche.

Des satellites au service de la lutte contre les épidémies

Élément essentiel à la réussite d'un tel projet : disposer de données. Malheureusement, les stations de surveillance environnementales africaines sont en général trop peu nombreuses, éparpillées et souvent isolées. C'est pourquoi des chercheurs de l'International Research Institute for

Climate and Society, rattaché à la Columbia University de New York, proposent d'utiliser les satellites pour traquer les risques d'épidémies.

Les auteurs de ce projet ont mis au point un outil visant à prédire à quel moment le sud du Sahel sera frappé par la poussière, signe annonciateur de méningite. Ces modèles sont conçus à partir de données émanant de Google Earth ou du projet Servir de la Nasa. Les capteurs des satellites permettent en effet d'estimer le degré d'humidité, tandis que leur modèle prédit le niveau de poussière avec une mise à jour effectuée toutes les 3 heures. En procédant en collaboration avec les pays concernés, ils espèrent déterminer où et quand l'infection des méninges pourrait frapper. Les gouvernements seraient ainsi en mesure de prendre les dispositions nécessaires, à savoir entreprendre une politique de vaccination dans les régions susceptibles. Des informations importantes car ces États n'ont pas à leur disposition

suffisamment de vaccins pour protéger toute la population : il est impératif de faire des choix.

Si les laboratoires de recherche ne sont pas encore nombreux à se pencher sur la question, ces scientifiques pourraient voir leur projet complété par d'autres chercheurs, de l'University Corporation for Atmospheric Research, à Boulder, dans le Colorado. De leur côté, ils travaillent à la mise au point d'un modèle climatique capable de prévoir certaines conditions atmosphériques avec 14 jours d'avance, aidé par des outils informatiques et une fois encore, des données satellites. Les prévisions se baseraient sur la détection de certains profils de la haute atmosphère liés avec une hygrométrie forte en surface et le début imminent de la saison des pluies. Il a été remarqué qu'au-delà de 40 % d'humidité, la maladie reculait. Pour le paludisme, le principe est à peu près le même. Il suffit juste de changer les paramètres à étudier.

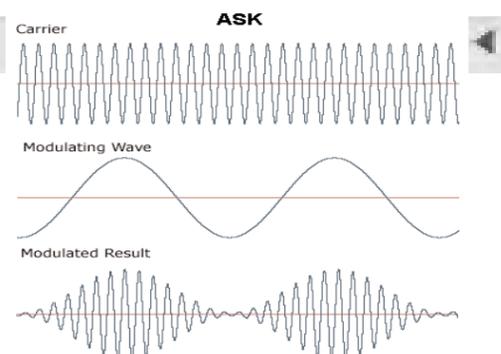
L'encyclopédie

DES INVENTIONS

MODULATION DE FRÉQUENCE

Inventeur : Edwin H. Armstrong * Date : 1933 * Lieu : États-Unis

Edwin H. Armstrong commença à étudier en 1925 le principe de la modulation de fréquence. Le premier brevet sera déposé en 1933. Le bruit parasite peut être diminué en augmentant la bande passante (contrairement à ce qui a lieu en modulation d'amplitude).



Elsa Pataky

nouvelle tête pour
2013

Elsa Pataky a opté pour une petite coupe courte blonde plutôt classique.

On se demande ce qu'en pense son mari, Chris Hemsworth, qui a désormais les cheveux plus longs qu'elle !



Jenifer

Bartoli

elle se verrait bien
actrice

Jenifer pourrait avoir une année 2013 bien chargée.

Elle veut tenter sa chance dans le septième art, comme l'a confié son manager dans une interview accordée à Télé Star.



Victoria Beckham :

"Personne ne voulait sortir avec moi !"

Avant de devenir madame David Beckham et de se transformer en une influente fashionista, Victoria avait du mal à rencontrer des hommes contrairement à ses copines épiciées.



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	04h50
Dohr	12h45
Asr	16h20
Maghreb	19h09
Icha	20h30

PLUS 240 MILLIONS DA D'ARRIÉRÉS VERSÉS À DES AUTEURS, PRODUCTEURS ET ARTISTES ALGÉRIENS ET ÉTRANGERS

L'ONDA apure son ardoise



PAR RAYAN NASSIM

L'Office des droits d'auteurs qui a longtemps été décrié par les auteurs artistes a clôturé l'année par une excellente initiative celle de régler plus de 240 millions DA d'arriérés ont été versés jeudi à des artistes, des auteurs et des producteurs algériens et étrangers.

Ainsi, 60 producteurs algériens actuant notamment dans l'audiovisuel ont bénéficié du quart du montant global, soit 62 millions DA. Par ailleurs, plus de 35 millions DA ont été octroyés à 855 artistes algériens, alors que 4.280 auteurs algériens et 1.113 étrangers ont perçu leurs arriérés. L'ONDA avait entamé en avril dernier une première étape du règlement de 398 millions DA des arriérés dans le cadre de ce calendrier.

Concernant l'audiovisuel, la ministre de la Culture Mme Khalida Toumi, a souligné que les droits relatifs à ce secteur seront revalorisés de 3% à 4% à l'horizon 2013, ajoutant que la même méthode de règlement sera appliquée pour la Télévision algérienne.

Intervenant à la cérémonie organisée en

l'honneur des producteurs et artistes, la ministre a indiqué que l'initiative de l'ONDA est une première du genre depuis l'indépendance. Elle ajoutée dans le même contexte que la deuxième tranche des arriérés "sera réglée durant le deuxième semestre 2013". Saluant le travail de l'Office en matière de lutte contre le piratage, Mme Toumi a annoncé l'organisation d'une exposition sur "l'industrie musicale" destinée à sensibiliser sur les dangers du piratage et permettre aux artistes algériens de cotoyer leurs homologues étrangers. Elle a affirmé dans ce sens que son département ministériel travaillera de concert avec l'ONDA pour trouver d'autres formes de distribution reposant sur les supports technologiques modernes, ajoutant qu'il s'agit d'un domaine "vaste".

De leur côté, plusieurs artistes dont le chanteur du malouf, El Hadj Mohamed Tahar Fergani, le chanteur kabyle Takfarinas et les comédiens Kaci Tizi-Ouzou et Ayda Kechoud se sont félicités de cette initiative "qui réhabilite l'artiste et l'encourage à innover davantage".

R.N.

IL FAISAIT PARTIE DU COMMANDO ALI KHODJA

Le moudjahid Rachid Mazouni vient de nous quitter

Le moudjahid, Rachid Mazouni, né le 2 février 1933 à Alger est décédé, mercredi dernier des suites d'une longue maladie. Un ancien officier de l'Armée de libération nationale (ALN) vient de nous quitter. Il a rejoint sa dernière demeure. De nombreux compagnons d'armes étaient présents lors de ses funérailles. « C'était un grand homme. Il a sacrifié sa vie pour son pays », témoigne son neveu, lors de la levée du corps en son domicile. Le proche parent du défunt rend hommage à celui qui fut pour lui « un exemple » dans la vie et qui a tout donné à sa chère patrie. L'ex-baroudeur de la glorieuse ALN, faisait partie du redoutable commando Ali Khodja, une katiba de l'ALN au parcours glorieux et prestigieux qui a infligé de sévères défaites aux troupes coloniales françaises tout au long des années de braise de la lutte de Libération nationale. Il a opéré pendant longtemps au niveau de la zone I de Palestro, dans la Wilaya IV historique. Le défunt a notamment eu pour compagnons d'armes, Ould

El Hocine Mohamed Chérif, Abdelmoula Mohamed et Mustapha Blidi. Pour le moudjahid Mohamed Chérif Ould El Hocine qui a été l'un de ses compagnons durant les années de feu et de sang, le regretté Rachid Mazouni est « l'image de l'homme juste ». Il était beaucoup aimé par sa simplicité, par le sens de sa bravoure du temps de la lutte armée contre la soldatesque française. Il était également « très généreux », témoigne encore l'ancien baroudeur Ould El Hocine, très affecté par cette disparition. L'enterrement du regretté Rachid Mazouni a eu lieu le même jour au cimetière de Sidi Yahia après la prière d'el-Asr. Le disparu a eu à occuper de hautes fonctions dans le secteur de la santé. Il a été directeur de l'hôpital de Birtraria, puis de l'hôpital psychiatrique de Chéraga.

S. B.

AGÉE DE 6 ANS ELLE A ÉTÉ ASSASSINÉE PAR SA TANTE À DRARIA

La petite Sounedousse retrouvée morte dans un placard



Encore un drame. Alger vient d'enregistrer une seconde affaire d'assassinat d'une petite fillette après celle de la semaine passée où l'enfant Chaima a été froidement tuée par son ravisseur, identifié, cela à Mahelma, voilà qu'une autre affaire similaire vient de secouer les Algérois après l'annonce de la mort de la petite fillette Sounedousse, dont le corps sans vie a été découvert dans un placard. Son assassin n'est autre que sa tante qui, hier, a reconnu son acte tout en expliquant qu'elle est convaincue d'avoir assassiné l'enfant de six ans. Cette dernière a kidnappé l'enfant, cela fait deux jours de cela, avant de l'assassiner et l'abandonner dans un placard. La population de la paisible commune de Draria est sous le choc, elle qui était déjà secouée par l'affaire de Chaima, voilà qu'à nouveau elle vient de revivre le choc et la tristesse avec la triste annonce de l'assassinat de la petite fillette Sounedousse. Pourquoi ces enlèvements récurrents et pourquoi cible-t-on les enfants ? Des questions qui méritent des explications. Il est à souligner que les rapt d'enfants sont devenus de nos jours

monnaie courante pour les ravisseurs. Ces derniers n'hésitent pas à enlever des enfants de 6 à 8 ans, de les emmener en les prenant comme otages avant de les exécutés. Le phénomène est en vogue et c'est ça qui inquiète le plus les services de sécurité.

Des forces de l'ordre qui semblent dépassées par ces enlèvements répétitifs. Parlant de l'assassinat de Chaima, il est impératif de rappeler que l'auteur est toujours en cavale, au moment où les gendarmes poursuivent toujours leur traque afin de l'arrêter. Une traque qui va prendre encore des jours peut-être des semaines afin de localiser son assassin. Par ailleurs, les parents des enfants sont sous le choc et la panique a gagné du terrain. Aujourd'hui c'est tout le monde qui a peur que son enfant soit enlevé, qu'il soit pris en otage par des malfaiteurs. Des malfaiteurs prêts à faire n'importe quoi, prêts à tuer et à enlever et ne craignant pas les conséquences. Il semble que la fin de l'année 2012 sera une période d'enlèvements d'enfants.

IL AVAIT REJOINT LE MAQUIS EN 2007

Un terroriste se rend aux services de sécurité de Beni Amrane

Un terroriste de l'ex-GSPC s'est rendu, récemment, aux services de sécurité dans la commune de Beni Amrane, à 35 km à au sud-est du chef-lieu de la wilaya de Boumerdès, a-t-on appris de sources locales. Ce désormais ex-élément de l'organisation terroriste que dirige Abdelmalek Droukdel, alias Abou Moussâab Abdelouadoud, est originaire de la localité de Bordj Ménaïel, âgé d'une trentaine d'années, avait rejoint les maquis vers 2007. Selon nos sources, cette reddition a été rendue possible grâce au recul de la force de la frappe des groupes armés dans la région et les pressions exercées sur les maquis durant ces derniers mois. Il faut rappeler que pas moins de vingt terroristes de l'ex-GSPC avaient été éliminés en février et juillet derniers sur les hauteurs

d'Ammal et de Beni Amrane.

Ces dernières années, plusieurs terroristes se sont rendus aux services de sécurité à Boumerdès. Ces derniers sont considérés comme étant des cibles potentielles des groupes armés qui sèment la mort dans la région.

La semaine écoulée, un ancien terroriste qui s'était rendu aux services de sécurité depuis plusieurs années a été la cible d'un attentat à Benchoud. Ce genre d'actes terroristes vise à dissuader d'autres éléments d'abandonner les maquis pour bénéficier de la loi portant réconciliation nationale comme il vise à inciter les repentis à renouer avec leurs actions terroristes.

T.O.